



D!CRIM

DOCUMENT D'INFORMATION
COMMUNAL SUR LES
RISQUES MAJEURS



INFORMER
CONNAÎTRE en cas de catastrophe
RÉAGIR

Septembre 2025

Chères habitantes, chers habitants,

La sécurité et la protection constituent les préoccupations majeures de l'équipe municipale.

L'objectif de cette brochure est de communiquer les informations relatives aux risques encourus sur la commune et leur localisation ainsi que les consignes de sécurité à connaître.

Elle mentionne les évènements historiques et les actions menées afin de réduire les éventuelles conséquences.

Je vous invite à lire attentivement le contenu de ce Document d'Information sur les Risques Majeurs (DICRIM) et à le conserver précieusement.

Les bons réflexes permettent d'être acteur de sa propre sécurité, celle de sa famille ainsi que de l'effort collectif.

Par ailleurs, la commune est en train d'élaborer son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) pour organiser l'action des services communaux.

Bonne lecture !

Le Maire,
Loïc RACLOT

Références réglementaires :

- Articles L. 125-2 et R. 125-9 à R. 125-11 et R. 125-13 à R. 125-14 du code de l'environnement.

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

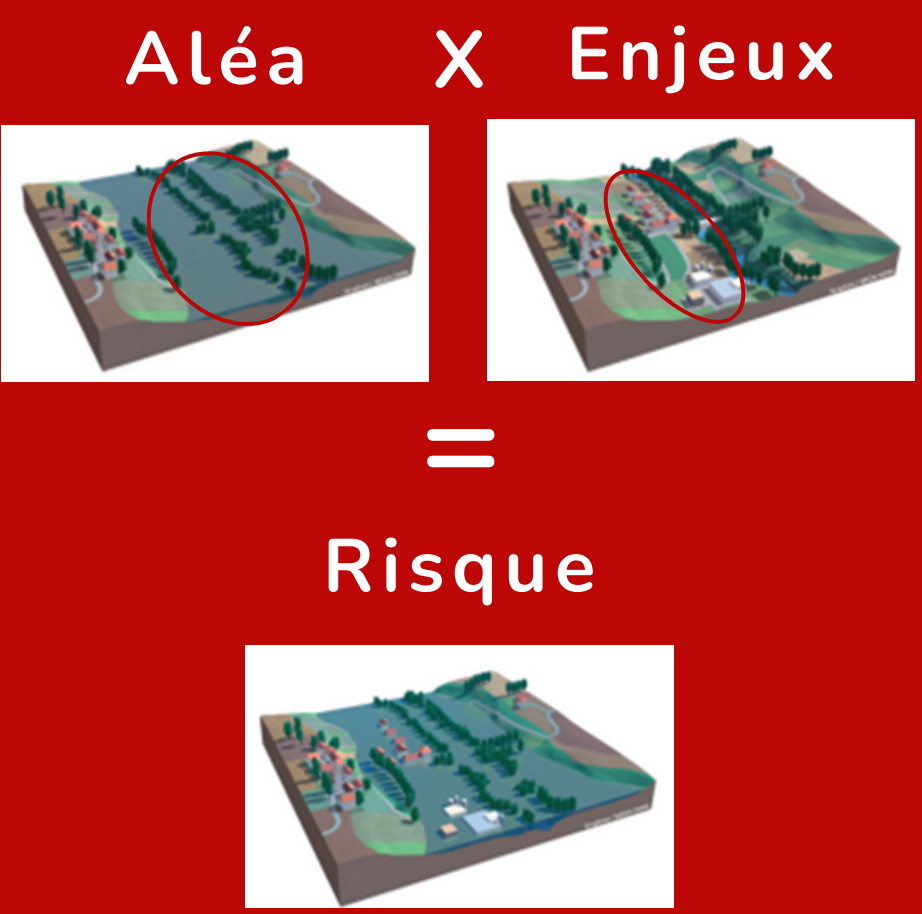
Un risque majeur peut entraîner de lourds dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement.

Il se caractérise par :

- sa faible fréquence,
- sa gravité : nombreuses victimes et importants dégâts.

L'aléa, évènement potentiellement dangereux, n'est un risque que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques, environnementaux ou patrimoniaux sont présents.

On distingue plusieurs catégories de risques majeurs, notamment les risques naturels, technologiques et sanitaires.



Naturels

INONDATION



PAGE 6

INCENDIE



PAGE 8

SÉISME



PAGE 10

MOUVEMENT
DE TERRAIN



PAGE 12

CAVITÉS
SOUTERRAINES



PAGE 15

RETRAIT-GONFLEMENT
DES ARGILES



PAGE 16

SÉCHERESSE



PAGE 17

GAZ RADON

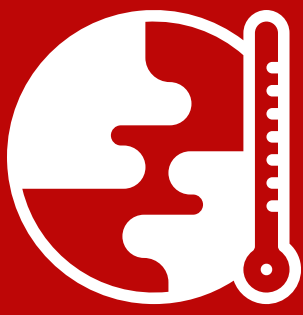


PAGE 18

RISQUE
MÉTÉOROLOGIQUE



PAGE 19



À noter que le
changement
climatique tend à
augmenter la
fréquence et la
gravité des risques
majeurs.



Tempête / orage,
vent violent,
précipitations
continues, grêle,
verglas, neige,
grand froid,
canicule

Technologiques

TRANSPORT DE
MATIÈRES DANGEREUSES
Marchandises, canalisations...



PAGE 20

RISQUE
INDUSTRIEL



PAGE 22

RISQUE
NUCLÉAIRE



PAGE 23

POLLUTION DES SOLS



PAGE 24

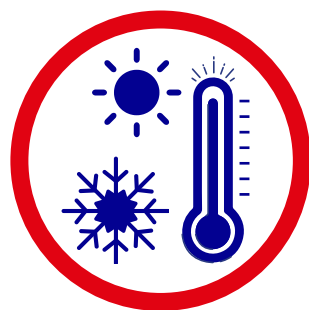
RISQUE MINIER



PAGE 25

Sanitaires

CANICULE -
GRAND FROID



PAGE 26

PANDÉMIE



PAGE 28

SANTÉ -
ENVIRONNEMENT

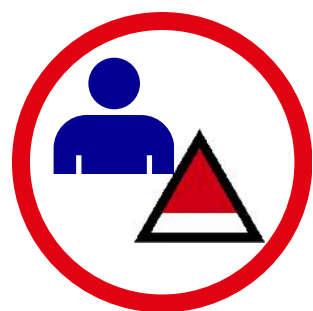


PAGE 29

Allergies,
maladies
vectorielles,
etc.

Autre

TERRORISME



PAGE 35

Informations diverses

PROCÉDURE
D'INDEMNISATION
PAGE 37

INFORMATION DES
ACQUÉREURS ET DES
LOCATAIRES (IAL)
PAGE 38

RÉDUIRE LA
VULNÉRABILITÉ
DE SA MAISON
PAGE 39

PLAN
INDIVIDUEL DE
MISE EN SÛRETÉ
(PIMS)
PAGE 40

KIT
D'URGENCE
72H
PAGE 41

Historique des arrêtés de reconnaissance catastrophes naturelles :

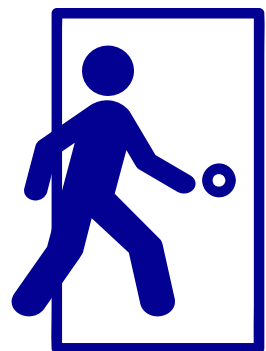
Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE1926068A	Sécheresse	01/07/2018	26/10/2019
INTE9900627A	Inondations et/ou Coulées de Boue	25/12/1999	30/12/1999
NOR19830720	Inondations et/ou Coulées de Boue	16/05/1983	26/07/1983
NOR19830111	Inondations et/ou Coulées de Boue	08/12/1982	13/01/1983
NOR19821224	Inondations et/ou Coulées de Boue	09/11/1982	26/12/1982
NOR19821224	Inondations et/ou Coulées de Boue	14/10/1982	26/12/1982

LES MOYENS D'ALERTE

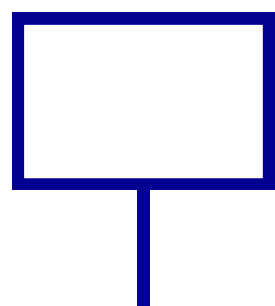


SYSTÈME D'ALERTE

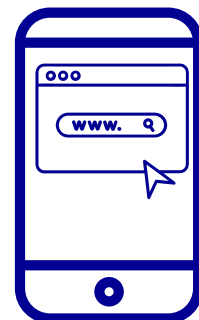
Envoi automatique de notifications sur les téléphones portables des personnes présentes dans une zone confrontée à un danger.



PORTE À PORTE



PANNEAU D'AFFICHAGE

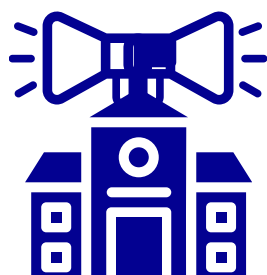


APPLICATIONS MOBILES
SITES INTERNET

Réseaux sociaux, application et site internet de la mairie, etc.



PORTE-VOIX



SIRÈNE



VÉHICULES ÉQUIPÉS
DE HAUTS-PARLEURS

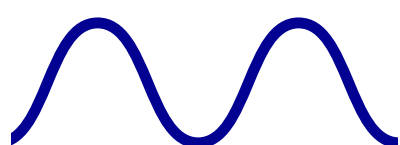
Signal national d'alerte

Exercice



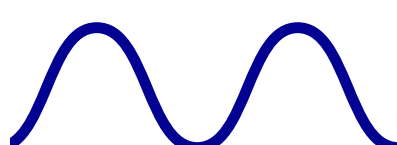
1 min 41 s

Alerte



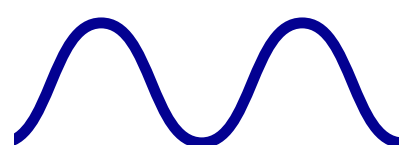
1 min 41 s

Silence
5 s



1 min 41 s

Silence
5 s



1 min 41 s

Fin d'alerte



30 s

Point de rassemblement

Un point de rassemblement a été retenu :

MAIRIE

3 rue Montgillard



LES BONS RÉFLEXES À ADOPTER

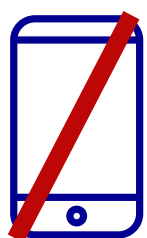


RESTER
INFORMÉ EN
ÉCOUTANT LA
RADIO



NE PAS ALLER CHERCHER LES ENFANTS À L'ÉCOLE
déjà pris en charge par les enseignants, afin de libérer
les voies de circulation pour les secours

Ici Besançon
France Inter
France Info



NE PAS TÉLÉPHONER, SAUF URGENCE
afin de libérer les lignes pour les secours



RESPECTER LES
CONSIGNES DE
SÉCURITÉ



NE PAS PRENDRE LA VOITURE
afin de libérer les voies de circulation pour les secours
NE PAS PRENDRE L'ASCENSEUR
afin de ne pas rester bloqué

LES NUMÉROS ET SITES UTILES

15
SAMU

17
POLICE
GENDARMERIE

112
APPEL
D'URGENCE
EUROPÉEN

114
N° D'URGENCE
POUR SOURDS ET
MALENTENDANTS

18
POMPIERS

Mairie : 03 84 68 03 90
<https://www.gevigney-mercey.fr/>
<https://app.panneaupocket.com/>
Préfecture : 03 84 77 70 00

Vigicrues : <https://www.vigicrues.gouv.fr/>
Météo France : <https://meteofrance.com/>
Géorisques : <https://www.georisques.gouv.fr/>



CONSIGNES GÉNÉRALES



INONDATION

Sur la commune : **EXISTANT**

Le risque sur la commune

Une inondation correspond à la submersion temporaire, rapide ou lente, de zones habituellement hors d'eau, elle peut être due :

- **au débordement** : crue importante amenant le cours d'eau à sortir de son lit
- **au ruissellement** : fortes précipitations sur des sols imperméables artificiels ou naturels, lié au drainage, saturation et/ou encombrement des réseaux d'évacuation
- **à une remontée de nappe** : le réservoir d'eau souterrain (nappe phréatique) sature le sol et remonte à la surface, souvent à la suite de pluies prolongées ou à des crues



Mesures de gestion du risque

La commune est concernée par le **Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)** "Saône Amont n°20120002", document identifiant les zones inondables en **rouge** où toute construction est interdite, et en **bleu**, avec des règles spécifiques à respecter.

À noter que l'entretien régulier du lit et des berges doit être réalisé par les riverains qui en sont légalement les propriétaires.

Historique

Les points bas de Gevigney et de Mercey sont concernés par le risque d'inondation par ruissellement et par remontée de nappe. Ces secteurs ont été touchés en 2024 (cf. photos).



Guide d'entretien cours d'eau disponible sur le site de la Préfecture :

<https://www.haute-saone.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Eau/Classification-des-cours-d-eau/Charte-guide-et-fiches>

Le premier risque naturel en France

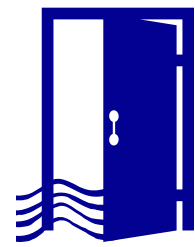
LES BONS RÉFLEXES

Avant

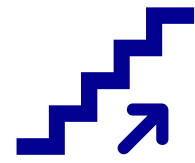


Être attentifs aux informations de vigilance et d'alerte :

- Météo France
- Vigicrues



Fermer portes, fenêtres, soupiraux et aérations au rez-de-chaussé



Se réfugier en hauteur : étage, colline...



Couper si possible les arrivées de gaz et d'électricité



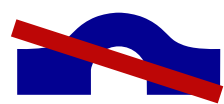
Mettre hors d'eau : produits dangereux/polluants, surélever si possible les meubles...



Amarrer cuves et objets flottants des caves, sous-sols et jardins



Faire une réserve d'eau et de nourriture



S'éloigner des cours d'eau, berges, ponts...



Prévoir les équipements nécessaires



Ne pas s'engager sur une route inondée (à pieds ou en voiture), 30 cm suffisent pour emporter une voiture



Ne pas aller chercher ses enfants à l'école



Ne pas téléphoner, sauf urgence

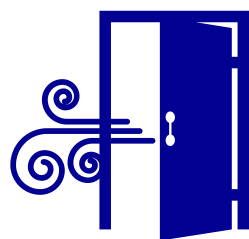


Écouter la radio

Après



Dans la mesure du possible, apporter l'aide nécessaire



Évacuer l'eau
Aérer pour faire sécher les bâtiments



Respecter les consignes



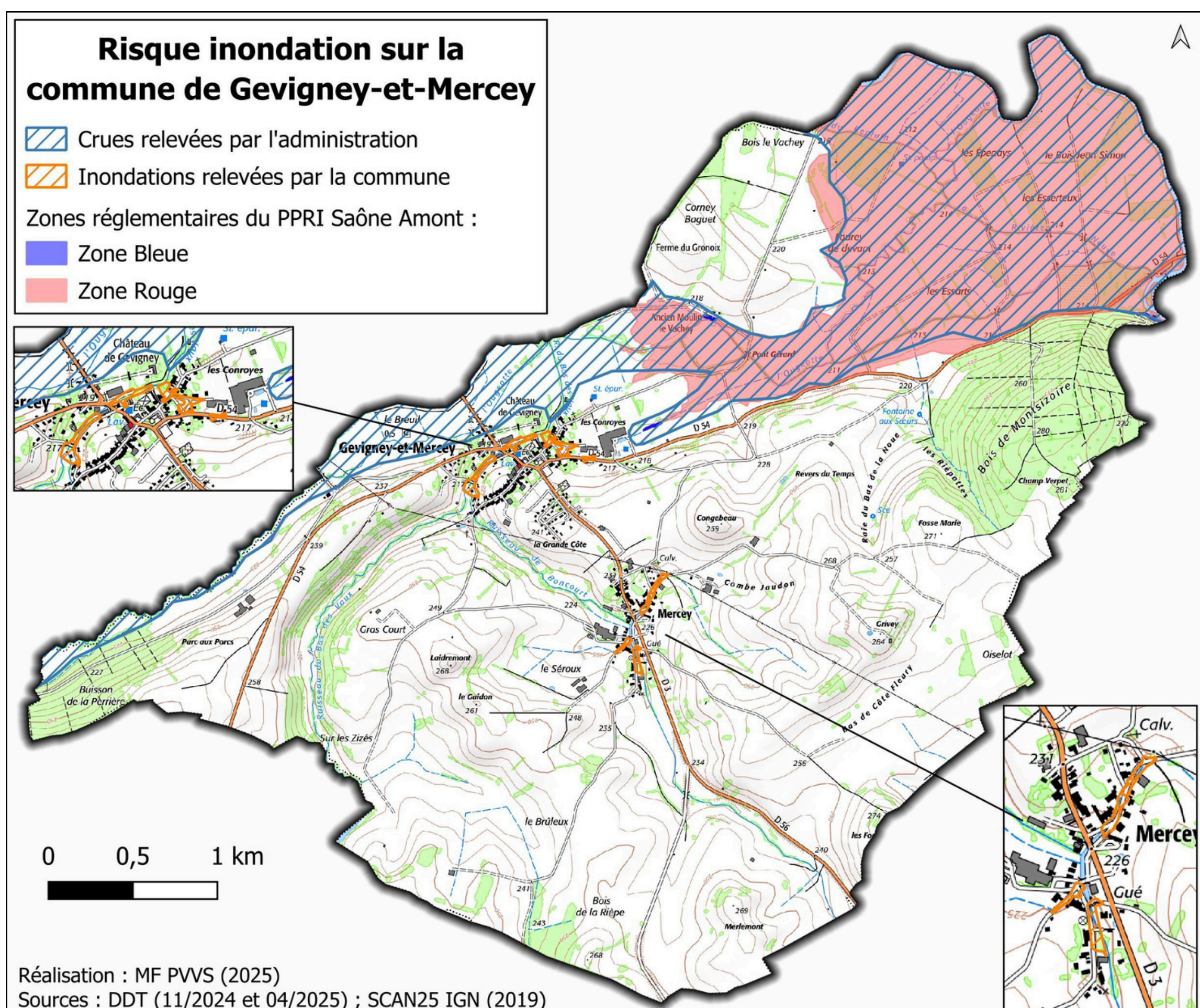
Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche et vérifiée



S'assurer que l'eau du robinet est potable



Prendre des photos des dégâts et contacter son assurance





INCENDIE

Le risque sur la commune

Les incendies concernent la forêt mais également de nombreuses autres formes de végétation : bords de route et voies ferrées, champs, jardins, friches, etc.

Les départs de feux sont souvent dus à des mégots de cigarette jetés, barbecues, feux de camp mal éteints, brûlage de déchets, engins agricoles et forestiers (lame de moissonneuse générant des étincelles en tapant dans un caillou par exemple), etc.

La foudre est quant à elle responsable d'1 feu sur 10.

Pas seulement dans le sud !

Avec le dérèglement climatique, le risque concerne de nouvelles zones et la période à risque est étendue : elle débute dès les premiers jours du printemps et se prolonge en automne.

Historique

Aucun incident notoire sur la commune n'a été enregistré.



En France, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine

Conséquences

- **Sanitaires** : pollution de l'air, des sols, de l'eau
- **Environnementales** : atteintes sur la biodiversité et les paysages
- **Économiques** : perte de productions agricole et forestière, baisse de l'activité touristique
- **Sociale** : perte de lieux de vie

Surface brûlée en 2022 en France :
72 000 ha, soit l'équivalent de
50 000 terrains de foot

Mesures de gestion du risque

- **Restrictions** : accès, circulation, travaux...
- **Surveillance** : patrouilles effectuées par les pompiers, les agents de l'Office National des Forêts (ONF), etc.
- **Débroussaillage** : peut être une obligation dans certaines zones, via un arrêté préfectoral
- **Aménagements** : piste d'accès pompiers, installation de citernes d'eau, etc.
- **Information** : Météo des forêts diffusé par Météo-France avec 4 niveaux de risque, site internet de la Préfecture, etc.



Très élevé

Élevé

Modéré

Faible

LES BONS RÉFLEXES

Avant

Éviter un départ de feu



Débroussailler autour des maisons avant l'été



Organiser les barbecues loin de la végétation



Réaliser les travaux de bricolage, sources d'étincelles, loin des herbes sèches



Être vigilant avec les mégots et cendres incandescentes
Utiliser un cendrier



Rester à l'abri, n'évacuer que sur ordre des autorités

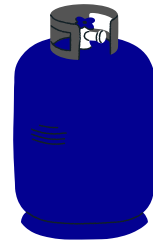


En voiture, se garer dans une zone dégagée et rester dans le véhicule

En cas de départ de feu



Donner l'alerte au 112 ou 18



Éloigner / fermer les vannes de gaz et produits inflammables



Ouvrir le portail et dégager les voies d'accès



Arroser les abords



Rester à l'écoute des consignes

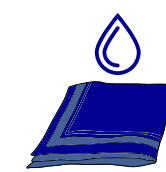


Ne pas téléphoner, sauf urgence

L'incendie approche



S'abriter dans un bâtiment en dur, fermer et arroser portes et fenêtres, occulter les aérations et bas de porte avec des linges mouillés



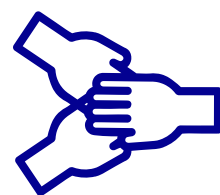
Se couvrir le nez et la bouche avec un linge humide

Pendant



Ne pas s'approcher du feu

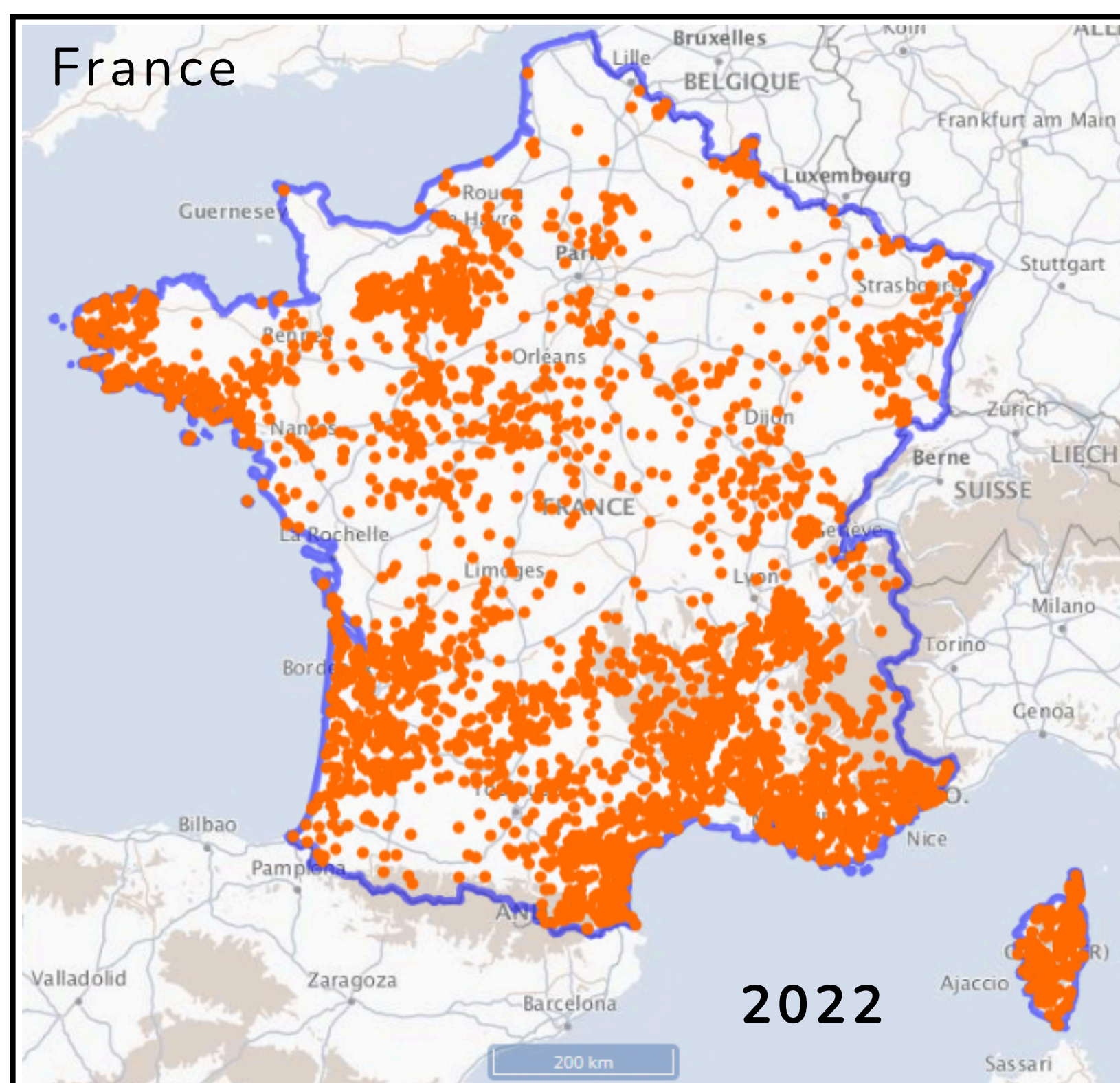
Après



Dans la mesure du possible, apporter l'aide nécessaire



Prendre des photos des dégâts et contacter son assurance



Carte des communes où au moins un incendie de forêt a été signalé
(Sources : Observatoire des forêts françaises, BDIF)



SÉISME

Le risque sur la commune

Un séisme est une vibration du sol causée dans la plupart des cas par une fracture brutale des roches en profondeur (plaques tectoniques). D'autres séismes peuvent être déclenchés par l'activité humaine : construction de barrages, exploitation géothermique, etc.

La commune se situe en zone de sismicité 2 - risque faible (voir carte).

Magnitude

C'est la quantité d'énergie libérée, mesurée sur l'échelle de Richter, allant aujourd'hui de 1 à 9,5. Elle s'appuie sur le relevé de sismomètres.

Intensité

C'est l'autre échelle utilisée pour décrire un séisme, elle s'appuie sur les ressentis et dommages constatés, allant de secousses imperceptibles (intensité 1) aux secousses responsables de l'effondrement de bâtiments (intensité 12).



Risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier

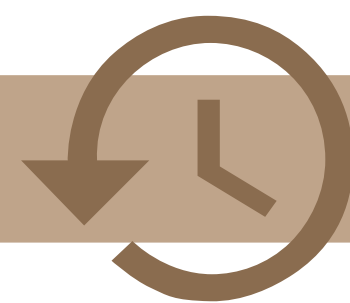
Conséquences

Outre les dommages sur les bâtiments et infrastructures, un séisme peut provoquer des mouvements de terrain (ex : glissement), des catastrophes technologiques et causer des pollutions environnementales.

Mesures de gestion du risque

- **Prévision** : il n'existe aujourd'hui aucun moyen de prédire la survenue d'un séisme, les signes précurseurs n'étant pas toujours identifiables.
- **Urbanisme** : la réglementation impose des constructions adaptées pour les zones les plus exposées
- **Préparation** : la meilleure façon de se protéger est de connaître les bons réflexes à adopter en cas de séisme

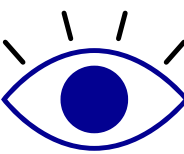
Historique



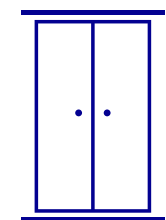
Aucun incident notoire sur la commune n'a été enregistré.

LES BONS RÉFLEXES

Avant



Repérer les endroits où se protéger : sous un meuble solide, loin des fenêtres afin d'éviter les bris de verre



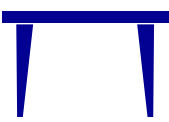
Fixer les meubles et appareils lourds pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés



Possibilité d'effectuer un diagnostic de vulnérabilité de son bâtiment

Pendant

À l'intérieur



S'abriter sous un meuble solide ou s'approcher d'une structure porteuse
Se protéger la tête avec les bras

À l'extérieur



S'éloigner des bâtiments, pylônes, arbres, lignes électriques, corniches, ponts ou tout autre ouvrage pouvant s'effondrer



En voiture, se garer à distance des bâtiments et rester dans le véhicule

Après



Rester attentif car il peut y avoir des répliques



Fermer le gaz et l'électricité



Ne pas toucher les fils électriques tombés à terre



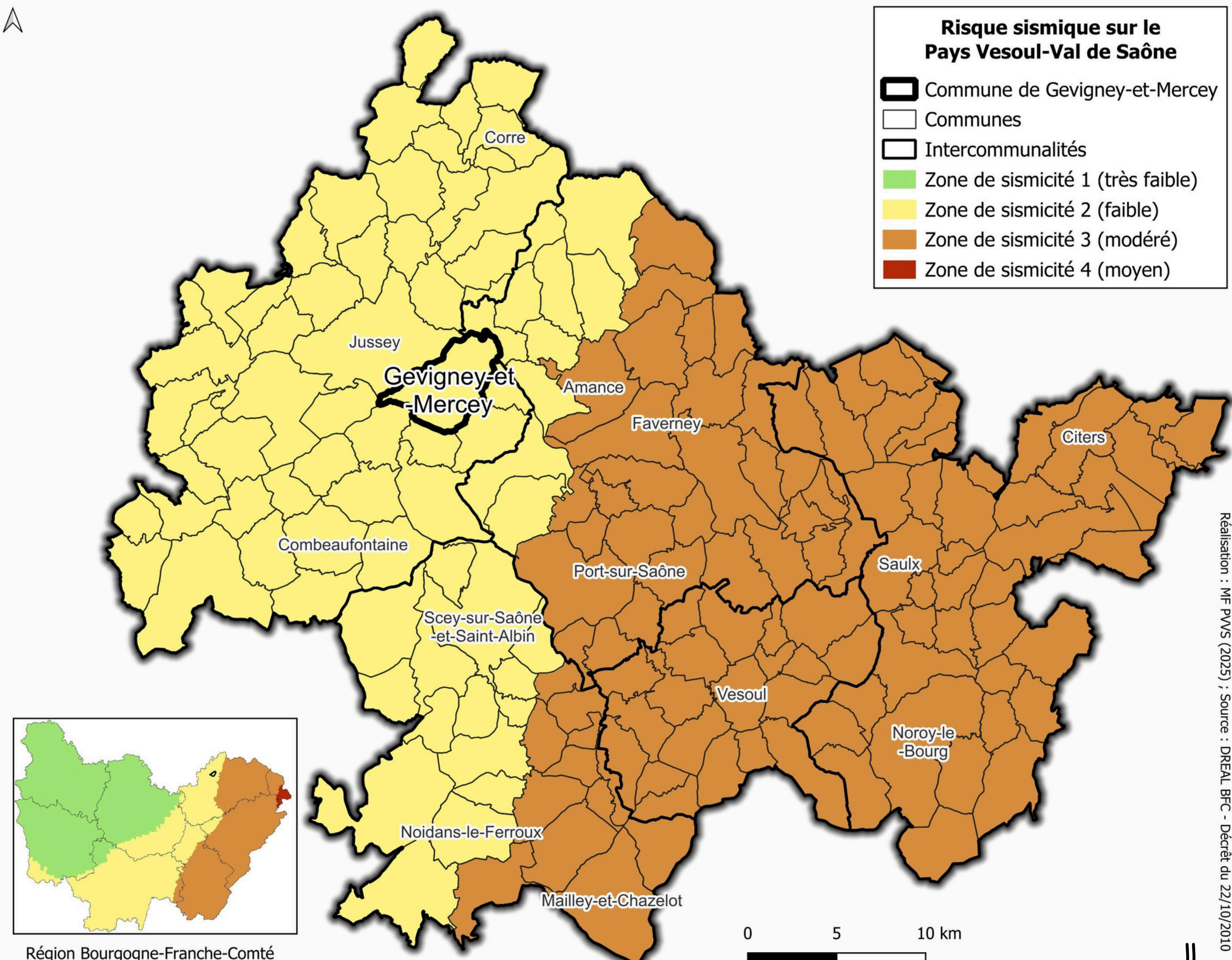
Sortir du bâtiment sans prendre l'ascenseur



Rejoindre le lieu de regroupement



Rester à l'écoute des consignes





MOUVEMENTS DE TERRAIN

Le risque sur la commune

Un mouvement de terrain est un déplacement progressif ou brutal du sol ou du sous-sol. Il est dû à des processus d'érosion ou de dissolution et peut être :

- **d'origine naturelle** : en fonction de la disposition et la nature des couches géologiques sous l'action de facteurs déclenchants comme les fortes pluies et les séismes par exemple.
- favorisé par **l'action de l'homme** : déboisement, exploitation de matériaux, pratiques culturelles, etc.

Sur la commune, les risques de mouvement de terrain constatés sont principalement des phénomènes d'affaissements/effondrements dans le secteur des cavernes et le long de la route d'Arbecy (voir carte).

PHOTO AU CHOIX

Historique

Aucun incident notoire sur la commune n'a été enregistré.

Un risque aux multiples facettes

• Les mouvements lents

Glissements de terrain, affaissements, tassements, retrait-gonflement des argiles

• Les mouvements rapides

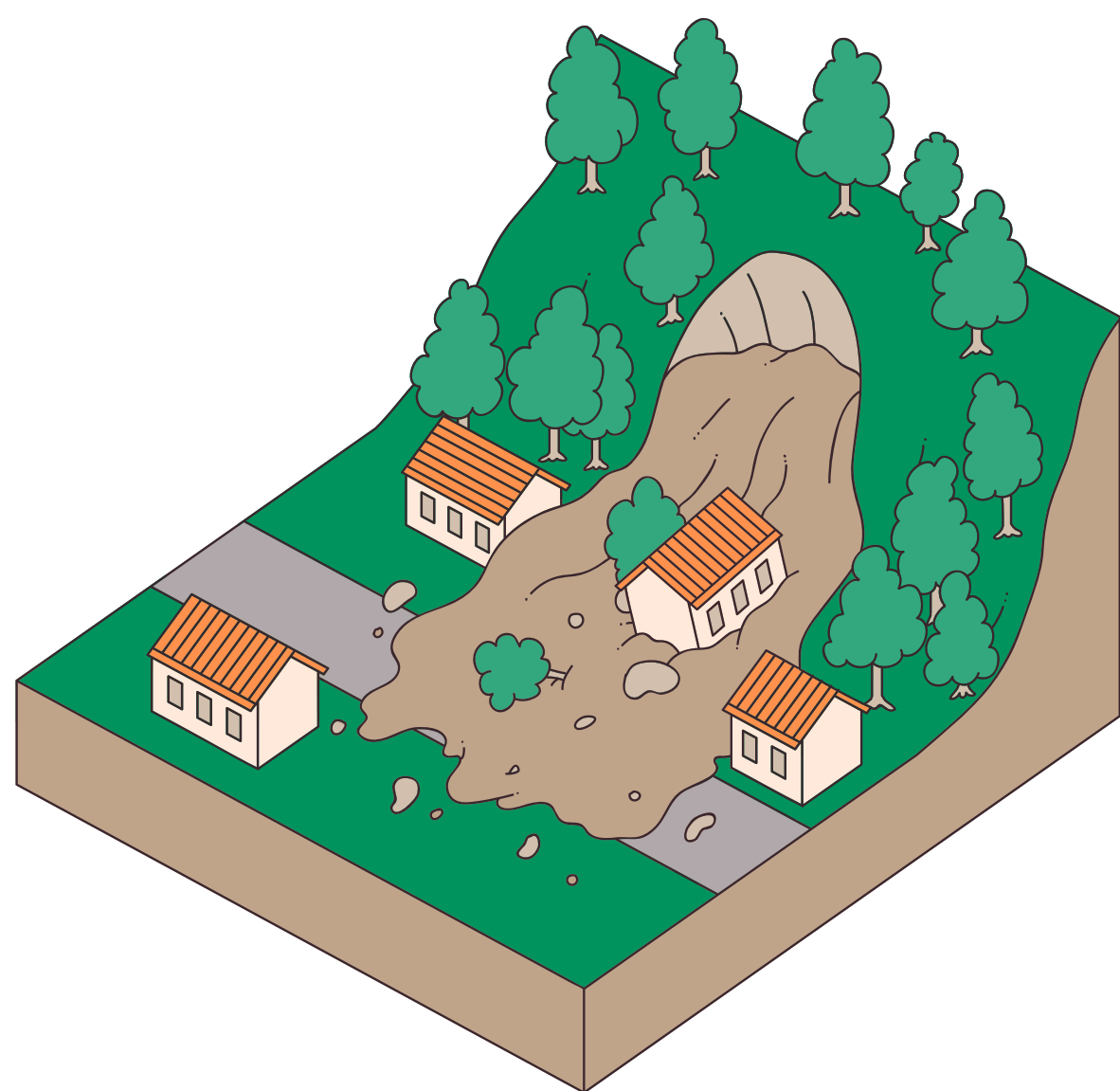
Effondrements, chutes de pierres et de blocs, éboulements, coulées de boue

• Le ravinement

Érosion des berges liée au cours d'eau qui peut entraîner des glissements de terrain ou des éboulements

Mesures de gestion du risque

La surveillance, la réglementation de l'urbanisme ainsi que les systèmes de protection et de prévention, sont les principales mesures. Il est en effet difficile de suivre l'évolution des mouvements de terrains et de disposer de systèmes d'alerte.



LES BONS RÉFLEXES

Pendant

Après

En cas d'éboulement et de glissement de terrain



Rentrer rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche

Protéger sa tête avec ses bras



Fermer le gaz et l'électricité



Sortir du bâtiment sans prendre l'ascenseur

S'éloigner de la zone dangereuse



Rester à l'écoute des consignes



Rejoindre le lieu de regroupement

En cas d'effondrement du sol



Sortir du bâtiment sans prendre l'ascenseur



S'éloigner de la zone dangereuse

Rejoindre le lieu de regroupement

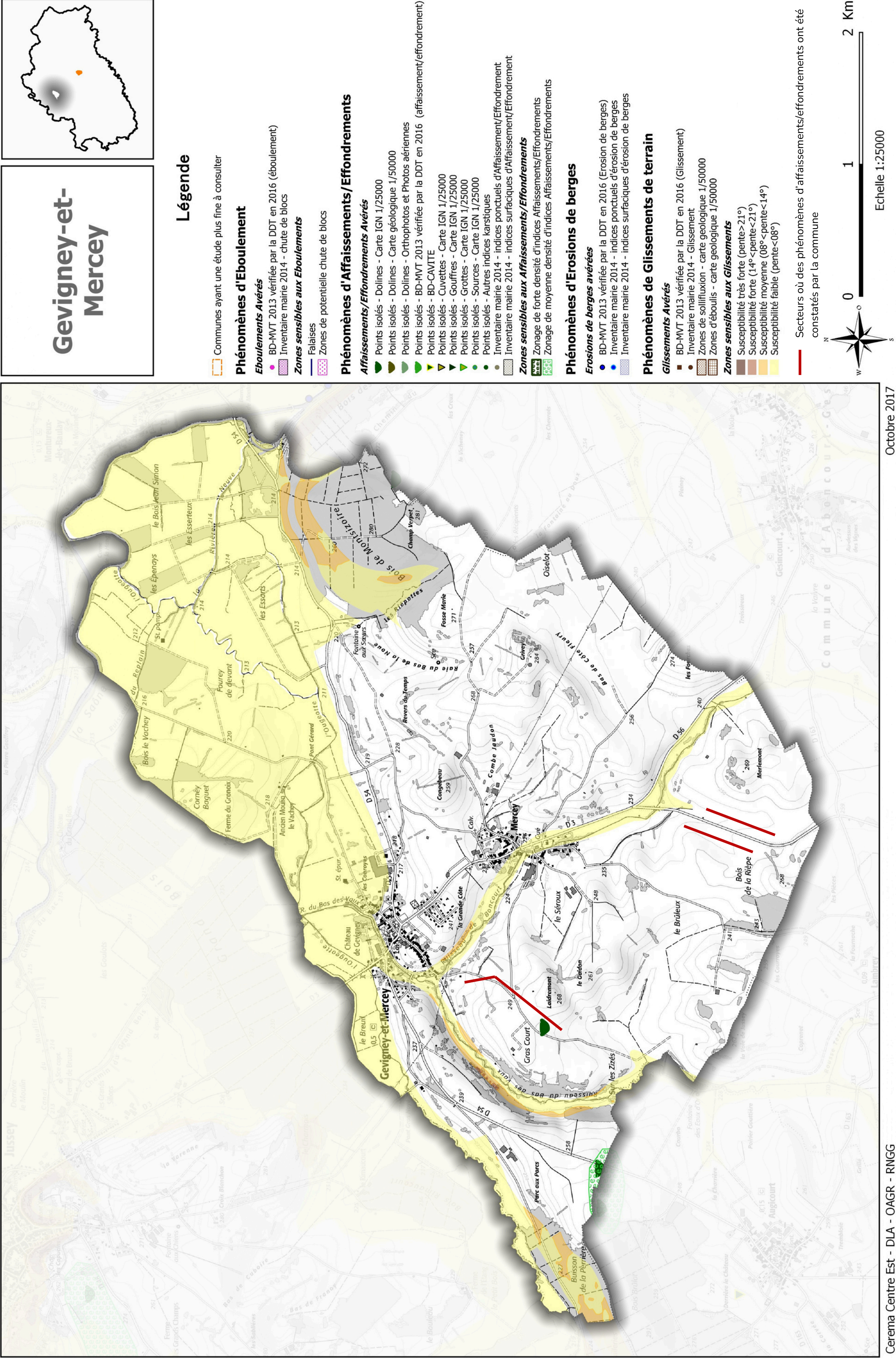


Rester à l'écoute des consignes

PHOTO AU CHOIX



MOUVEMENTS DE TERRAIN





CAVITÉS SOUTERRAINES

Les cavités souterraines sont des vides situés sous la terre. Certaines résultent de l'infiltration d'eau dans des roches sédimentaires ou d'activités volcaniques passées. D'autres (galeries d'anciennes mines ou carrières, vestiges militaires...) représentent un risque en cas d'absence d'entretien.

Conséquences

Les cavités peuvent affecter la stabilité des sols :

- **Affaissements** : déformation souple, sans rupture et progressive de la surface du sol se traduisant par une dépression en forme de cuvette, généralement à fond plat, et sur des terrains plutôt élastiques qui vont supporter la déformation sans rompre.
- **Effondrements localisés**
 - **Remontée de cloche de fontis** : effondrement brutal et localisé se manifestant sous la forme d'un entonnoir ou d'un cratère, le fontis est le plus souvent provoqué par la remontée, plus ou moins lente, d'une cloche de vide vers la surface à la suite de la rupture du toit d'une cavité.
 - **Débouffage** : entraînement gravitaire du matériau de comblement d'une cavité, le plus souvent par une circulation d'eau massive
 - **Suffosion** : phénomène d'érosion interne, affectant principalement les sables et les limons, pouvant être provoqué par une circulation naturelle d'eau ou au droit de canalisations enterrées fuyardes.
- **Effondrements généralisés / en masse** : abaissement violent et spontané de la surface sur parfois plusieurs hectares et plusieurs mètres de profondeur, phénomène généralement associé aux carrières d'extension latérale importante (rupture en chaîne des piliers de l'exploitation).

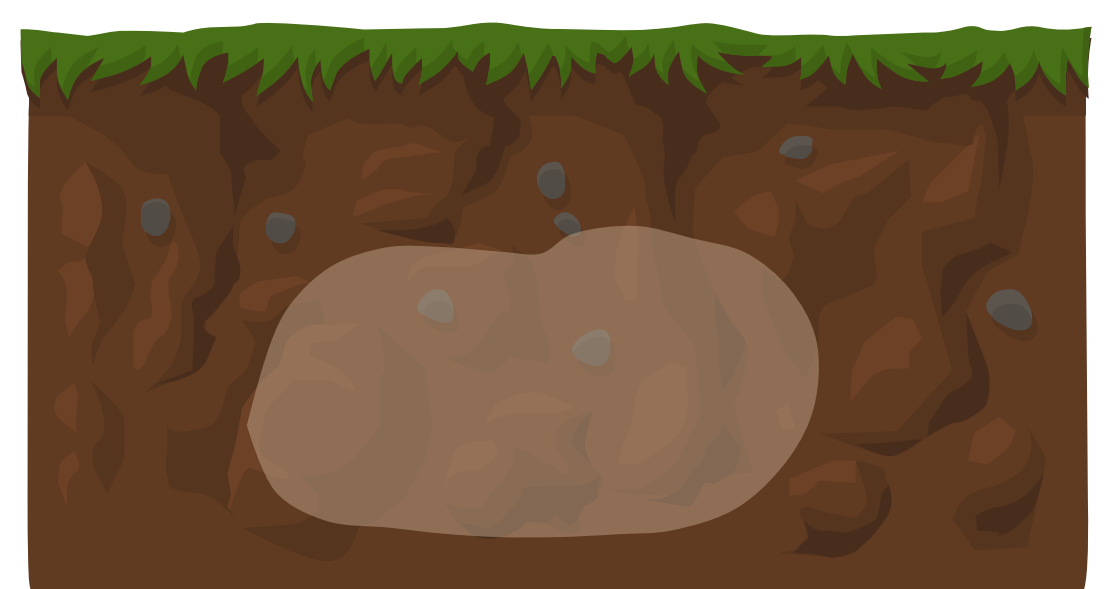
Mesures de prévention

L'effondrement d'une cavité n'étant pas prévisible, il ne faut pas se rendre dans une cavité souterraine sans être habilité et équipé pour le faire.

Vous avez connaissance de l'existence d'une cavité souterraine ? Merci d'en informer la mairie immédiatement.

La commune peut adopter des mesures pour protéger les personnes qui vivent sur le terrain sus-jacent :

- Surveillance
- Consolidation avec piliers de maçonnerie
- Suppression des vides par remblaiement
- Protection passive pour les cavités remontant en surface avec pieux de fondation





RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES

Sur la commune : MODÉRÉ

Lorsqu'un sol est argileux, il peut être très sensible aux variations de sa teneur en eau et se comporte comme une éponge. Ainsi, il va se rétracter en période de sécheresse et va gonfler en période pluvieuse.

Conséquences

Perturbation de l'équilibre des ouvrages et création des désordres de plus ou moins grande ampleur sur les fondations comme en surface (fissures, déformations des ouvertures, etc.), pouvant dans les cas les plus graves rendre la maison inhabitable.

Avec le changement climatique, il est constaté sur la dernière décennie, une intensification des épisodes de sécheresse conduisant à une augmentation des sinistres dus au retrait-gonflement des argiles.

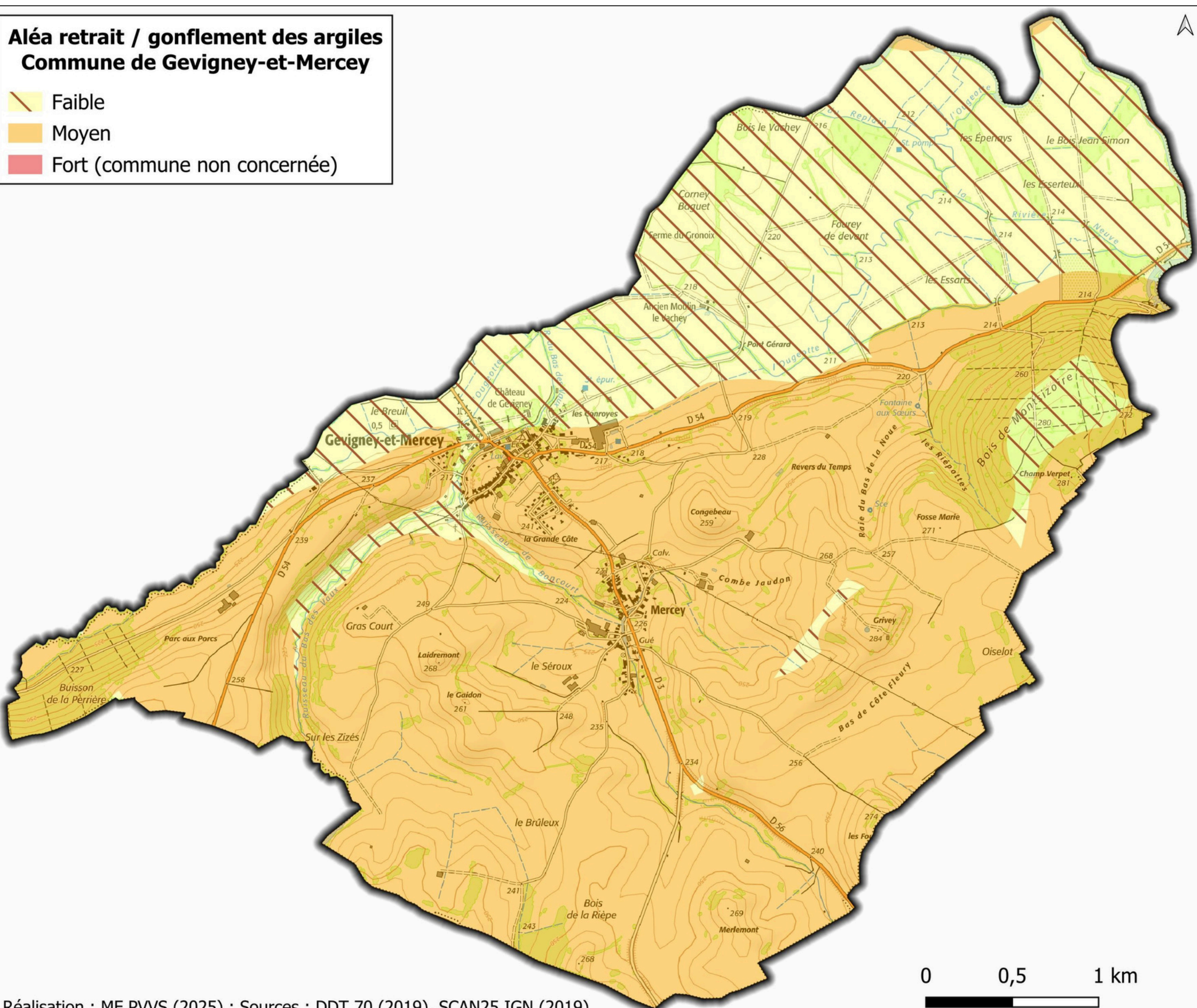
Mesures de prévention

Constructions adaptées : type et profondeur des fondations, gestion des eaux pluviales aux abords des constructions, de l'action de la végétation environnante...

Étude géotechnique obligatoire en amont de la vente d'un terrain non bâti constructible situé en zone argileuse d'exposition moyenne ou forte.

Aléa retrait / gonflement des argiles Commune de Gevigney-et-Mercey

- Faible
- Moyen
- Fort (commune non concernée)





SÉCHERESSE

Le risque sur la commune

La sécheresse est un épisode de manque d'eau plus ou moins long pouvant résulter d'un manque de pluie, mais aussi d'une utilisation trop intensive ou inadaptée de l'eau disponible.

148 litres

C'est la consommation moyenne par jour et par personne en eau potable !

Information

La commune est concernée ponctuellement par un problème de qualité dû à des dépôts de fer et de manganèse, phénomène accentué lors d'épisodes de sécheresse.

Un risque amplifié par le changement climatique

Conséquences

Assèchement des cours d'eau, augmentation du risque d'incendies, impacts sur l'approvisionnement en eau potable, sur les sols et la biodiversité, déstabilisation des milieux naturels...

Mesures de gestion du risque

Le Préfet de département peut prendre des mesures de limitation ou de suspension des usages de l'eau non prioritaires pour les particuliers et les professionnels, selon 4 niveaux de gravité :

Niveaux	Objectif	Mesures
1/ Vigilance	Inciter les particuliers et les professionnels à économiser l'eau	Information, sensibilisation et incitation des particuliers et des professionnels à économiser l'eau
2/ Alerte	Réduire tous les prélèvements en eau et interdire les activités impactant les milieux aquatiques	Restrictions en matière d'arrosage, de remplissage et de vidange des piscines, de lavage de véhicules et d'irrigation de cultures
3/ Alerte renforcée		Restrictions renforcées en matière d'arrosage, de remplissage et de vidange des piscines, de lavage de véhicules et d'irrigation de cultures
4/ Crise	Préserver les usages prioritaires	Interdiction des prélèvements en eau pour l'agriculture (totalement ou partiellement), pour de nombreux usages domestiques et pour les espaces publics.



GAZ RADON

Sur la commune : **FAIBLE**

Le risque sur la commune



Un risque sournois...

Conséquences

À long terme, l'inhalation du radon conduit à augmenter le risque de développer un cancer du poumon. En effet, il se désintègre en particules radioactives (polonium, bismuth, plomb) ayant la capacité d'endommager les cellules.

Mesures de gestion

Afin de limiter l'entrée du radon, il est possible d'agir sur :

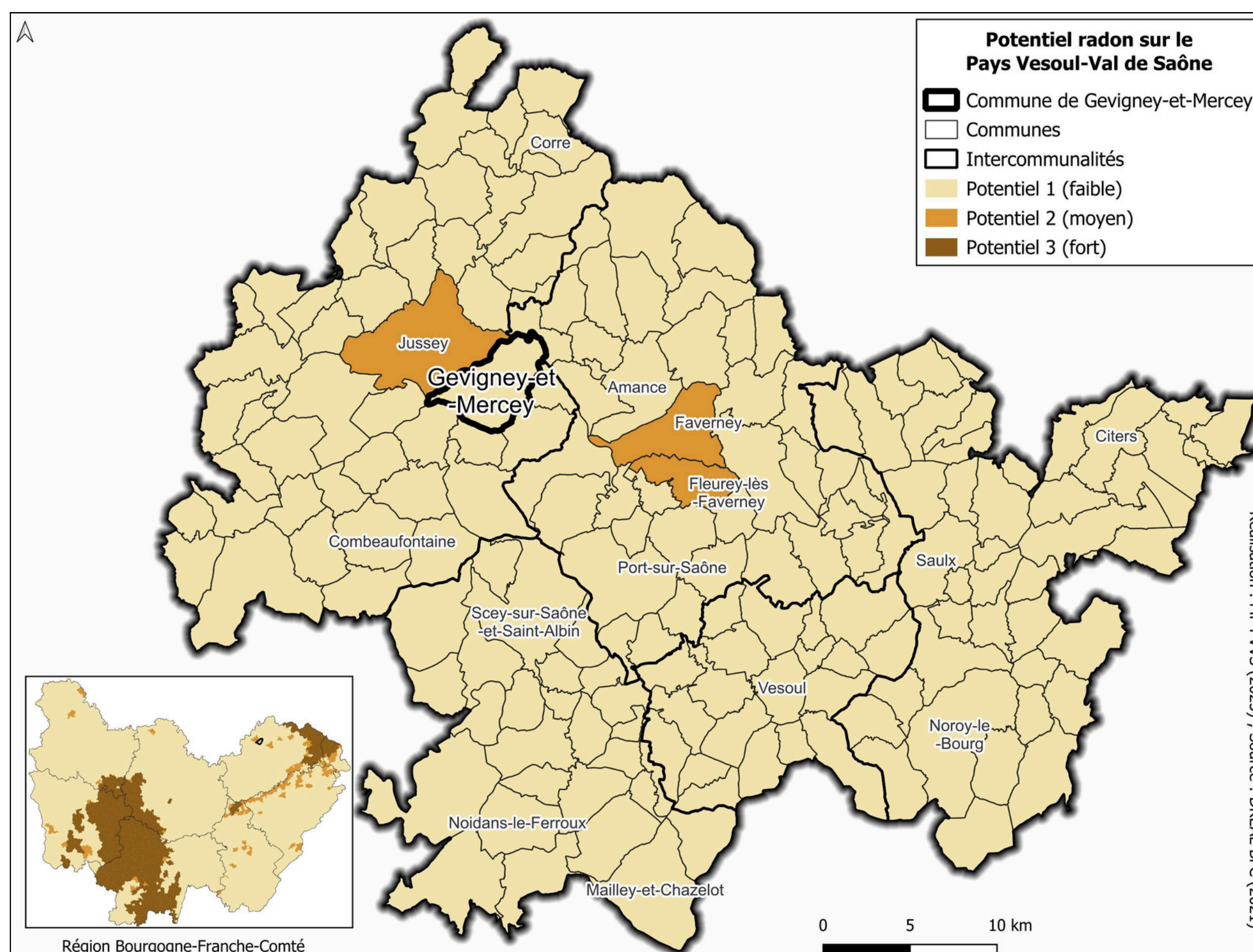
- **L'étanchéité** : portes, trappes, passage de canalisations, fissures...
- **La ventilation** : aérer le logement, installer-vérifier-entretenir le système de ventilation.
- **Le système de chauffage** : existence/absence, état et localisation de la prise d'air spécifique pour la combustion.
- **Le soubassement** : selon sa nature (vide sanitaire, cave, dallage sur terre-plein), différentes solutions existent : ventilation naturelle ou mécanique, système de mise en dépression du sol (SDS), etc.

Dosimètre

Appareil de mesure à poser durant 2 à 3 mois l'hiver dans une pièce de vie.



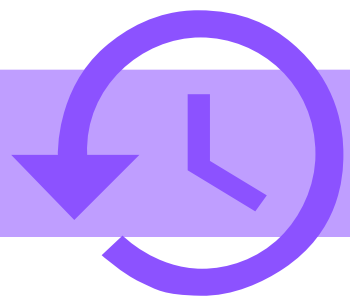
La commune est située en zone de potentiel radon faible.





RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE

Il arrive que des phénomènes climatiques généralement ordinaires deviennent extrêmes et aient un impact important pour la sécurité de la population. Le changement climatique tend à augmenter la fréquence et l'intensité de ces phénomènes.



Historique

Aucun incident notoire sur la commune n'a été enregistré.

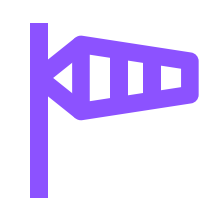
Mesures de gestion du risque

Carte de vigilance Météo-France :

- Site : <https://vigilance.meteofrance.fr>
- Niveaux :

○	Pas de vigilance particulière
○	Soyez attentif
○	Soyez très vigilant
○	Vigilance absolue

LES BONS RÉFLEXES



Vent violent



Limiter les déplacements et la vitesse



Ne pas se promener, être vigilant aux chutes de branches et d'objets divers



Ranger ou fixer si possible les objets susceptibles de s'envoler ou d'être endommagés



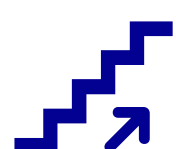
S'abriter, se tenir éloigné des zones boisées, éviter les sorties en montagne



Signaler les départs de feux (foudre)



Éviter d'utiliser le téléphone et les appareils électriques



S'abriter, ne pas descendre au sous-sol mais rester en hauteur, ne pas s'engager sur une voie immergée



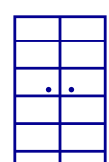
S'informer de l'état des routes, si possible ne pas prendre la voiture



S'habiller chaudement dont une couche imperméable, se couvrir la tête et les mains



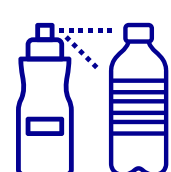
Éviter les expositions prolongées au froid, les sorties le soir et la nuit



Fermer les volets la journée, aérer la nuit



Ne pas sortir aux heures les plus chaudes



Boire et s'humidifier le corps régulièrement, limiter l'activité physique



Orage



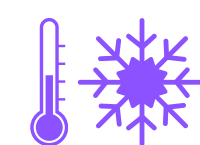
Grêle



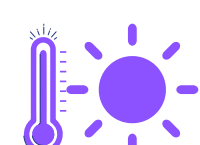
Pluie intense



Neige-verglas



Grand froid



Canicule



TRANSPORT DE MATIÈRES

Le risque sur la commune

Ce risque est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferrée, aérienne, par voie d'eau ou par canalisation de matières dangereuses :

- produits inflammables,
- produits toxiques,
- produits radioactifs, etc.

Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.

La commune de Gevigney-et-Mercey est peu concernée par le risque transport de matières dangereuses.

A noter qu'elle est traversée par une ligne électrique aérienne de 63 000 volts et deux routes départementales (D54 et D3). Des camions transportant des produits toxiques transitent donc via ces routes et l'entreprise SAHGEV notamment.

Mesures de gestion du risque

Des convois très réglementés

Les textes internationaux et nationaux définissent, pour chaque mode de transport, les dispositions techniques, les modalités d'organisation, de contrôle et d'inspection, la signalétique et la formation des personnels.

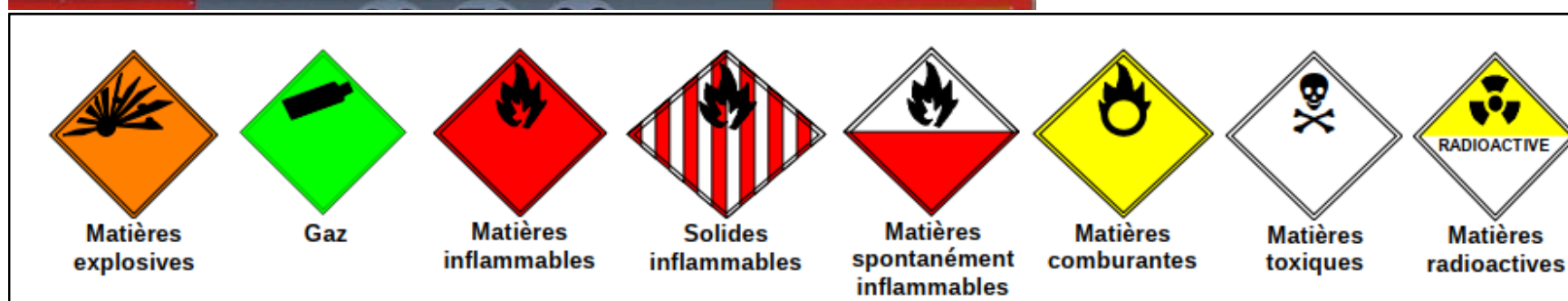
Par exemple, les véhicules TMD (Transport de Matières Dangereuses) comportent à l'arrière et/ou sur le côté, des panneaux indiquant la nature du risque et la matière transportée.

© Géorisques : Jean-Michel Piquion



Code danger
et n° produit

Symboles
de danger



Des canalisations surveillées

La réglementation a été renforcée concernant le suivi et la maintenance des ouvrages : des inspections plus fréquentes sont imposées.

Enfouies la plupart du temps à au moins 80 cm de profondeur pour assurer leur protection, les canalisations sont indiquées en surface par des bornes spécifiques : rouge pour les hydrocarbures, jaune pour le gaz, blanc ou orange pour les produits chimiques.



© Géorisques : DREAL Nouvelle Aquitaine

LES BONS RÉFLEXES

 S'il y a des victimes, ne pas les déplacer, sauf en cas d'incendie

 Ne pas toucher le produit et/ou s'approcher

 Ne pas fumer
Pas de flamme, ni d'étincelle

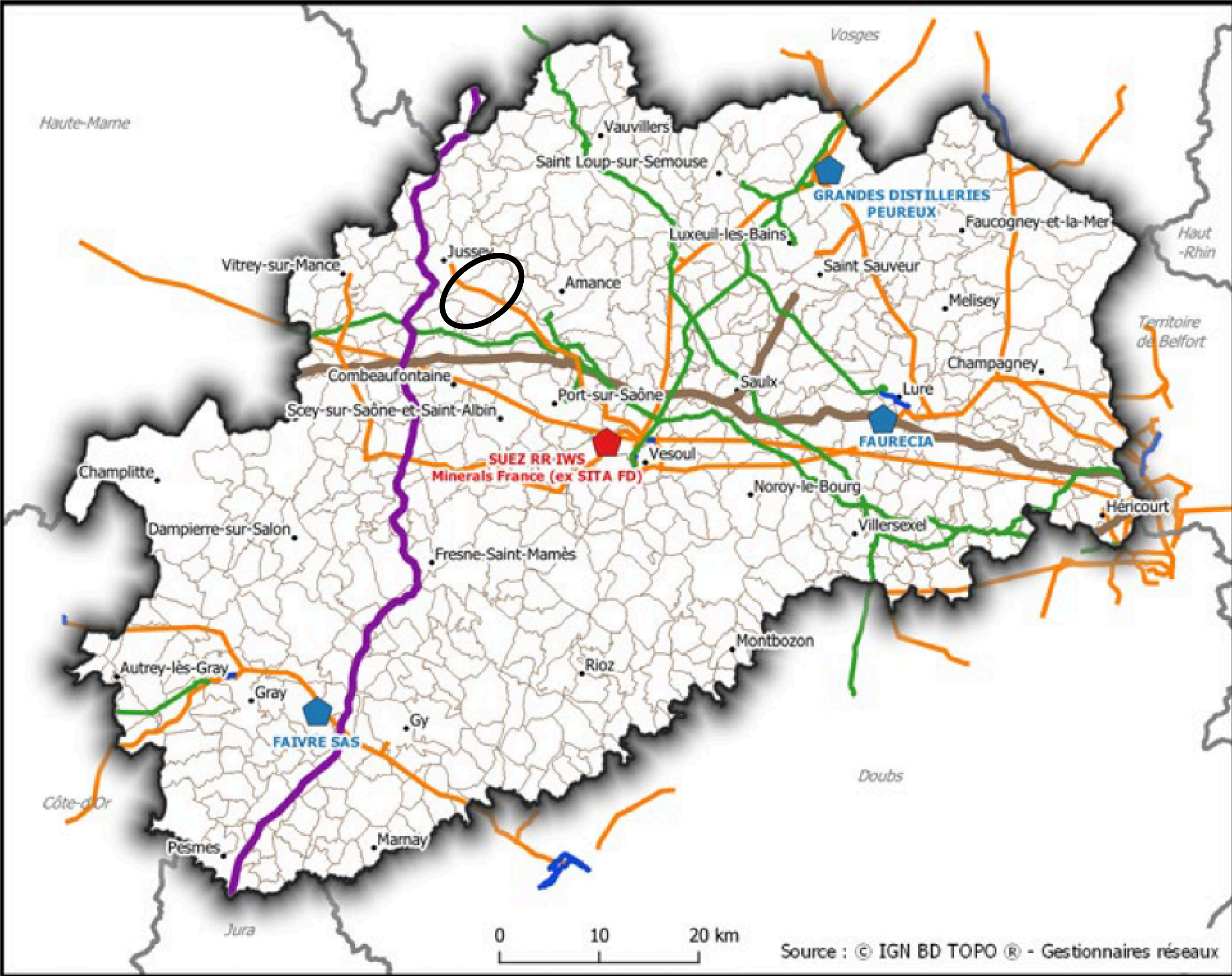
 Rester à l'écoute des consignes

 Rentrer rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche

DANGEREUSES

sur ma commune : TRÈS FAIBLE

Source : Atlas de la Haute-Saône



- | | | |
|--------------------------|------------------------------|-------------------------------------|
| Haute-Saône | Réseau électrique souterrain | Canalisations d'éthylène |
| Départements limitrophes | Réseau électrique aérien | Canalisations d'hydrocarbure |
| Communes | Réseau de gaz naturel | Site Seveso-Seuil Haut (Seveso III) |
| • Communes principales | | Site Seveso-Seuil Bas (Seveso II) |



RISQUE INDUSTRIEL

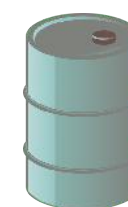
Sur la commune : **CONCERNÉ**

Le risque sur la commune

Un accident peut se produire sur un site industriel chimique, pétrochimique, de stockage de matières dangereuses, etc. Il peut s'agir d'un incendie, d'une explosion, d'une fuite de liquide polluant ou d'une dispersion atmosphérique de gaz toxique par exemple.

Les conséquences peuvent être graves pour le personnel, les riverains et l'environnement, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

Le risque industriel sur la commune est lié à la présence du site industriel SAHGEV, via le dégagement de produits toxiques liés à son activité ou via un accident ; il n'est pas classé SEVESO. Plus d'informations sur le site Géorisques : [cliquez ici](#).



Qu'est-ce qu'un site SEVESO ?

Sont classés SEVESO les établissements qui stockent, utilisent ou produisent des substances dangereuses, toxiques ou polluantes dans des quantités supérieures à certaines limites fixées par la loi. Il existe des sites SEVESO « seuil haut » et des sites SEVESO « seuil bas », en fonction de la quantité de produits présents dans l'installation.

Seveso est une commune italienne victime en juillet 1976 d'un nuage d'herbicide qui s'est échappé d'une usine chimique et a contaminé les alentours.

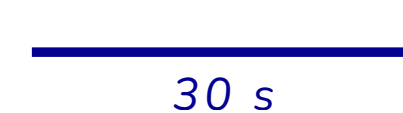
Mesures de gestion du risque

Les établissements industriels sont répertoriés et soumis à une réglementation stricte et à des contrôles réguliers. Des dispositions réglementaires imposent aux exploitants (selon leur catégorie) différents plans de secours, études de danger et des concertations spécifiques envers les populations riveraines.



Reconnaître le signal d'alerte

Alerte 
1 min 41 s Silence 5 s 1 min 41 s Silence 5 s 1 min 41 s

Fin d'alerte 
30 s



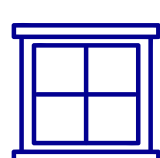
Se mettre à l'abri dans un bâtiment en dur, fermer portes et fenêtres



Quitter le véhicule et s'abriter rapidement dans un bâtiment



Boucher les ouvertures et aérations



S'éloigner des fenêtres afin de se protéger des éclats de verre éventuels



En cas de gêne respiratoire, respirer à travers un linge humide

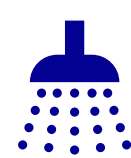


Ne pas fumer

Pas de flamme, ni d'étincelle



Si un nuage toxique se dégage, fuir selon un axe perpendiculaire au vent



Se laver en cas d'irritation, et se changer si possible



S'il y a des victimes, ne pas les déplacer, sauf en cas d'incendie



Rester à l'écoute des consignes



RISQUE NUCLÉAIRE

Sur la commune : NON CONCERNÉ

Le risque sur la commune

On appelle accident nucléaire tout événement risquant d'entraîner un rejet de substances radioactives ou un niveau de radioactivité susceptible de porter atteinte à la santé publique. Il peut survenir :

- dans une centrale nucléaire de production d'électricité ;
- dans des installations produisant, conditionnant, stockant ou retraitant le combustible nucléaire ;
- dans des laboratoires de recherche nucléaire ;
- lors du transport de substances radioactives ;
- lors d'une dissémination involontaire ou malveillante de substances radioactives dans l'environnement.

Comprimés d'iode

En cas d'accident, la population doit, sur ordre du préfet, prendre des comprimés d'iodure de potassium dit "stable", permettant de saturer la thyroïde et d'éviter la fixation de l'iode radioactif sur cet organe, limitant ainsi les risques pour la santé. Ces comprimés font l'objet d'une pré-distribution dans un rayon de 10 km autour des sites nucléaires via les pharmacies partenaires.

LES BONS RÉFLEXES



Rentrer rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche ; un véhicule n'est pas une bonne protection

Ne pas toucher aux objets à l'extérieur



Un accident nucléaire peut exposer la population et l'environnement à la radioactivité, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

L'organisme peut être exposé à la radioactivité de deux manières :

- **par irradiation**, c'est-à-dire par exposition directe aux rayonnements issus des dépôts radioactifs dans l'environnement;
- **par contamination**, si des particules radioactives se déposent sur la peau ou si elles sont avalées ou respirées.

Mesures de gestion du risque

L'exploitant est le premier responsable de la sûreté de ses installations en assurant leur bon fonctionnement afin d'éviter les accidents et de gérer les éventuels incidents, de manière à en minimiser les conséquences.

Le gouvernement prend les décisions majeures relatives aux installations nucléaires et est également responsable de la protection des sites nucléaires contre les actes malveillants.

L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) assure le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection, pour protéger les personnes et l'environnement.

L'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) est l'organisme public de recherche et d'expertise sur les risques nucléaires et radiologiques.



Le risque sur la commune

Un site pollué est un lieu où les activités humaines, industrielles le plus souvent, ont répandu dans le sol des substances nocives pour l'environnement et l'homme.

Afin d'éviter qu'un nouvel aménagement de ces lieux ne génère un risque sanitaire pour les futurs occupants, plusieurs dispositifs réglementaires existent : il est notamment obligatoire de faire réaliser des études de sols sur ces sites et, si besoin, des travaux de dépollution avant toute nouvelle construction de logements ou tout changement d'usage.

Enjeux pour la santé humaine

Effets à long terme sur la santé humaine en cas d'exposition par inhalation ou par ingestion de poussières, de produits alimentaires, ou d'eau contenant ces polluants.

Enjeux pour la biodiversité et la ressource en eau

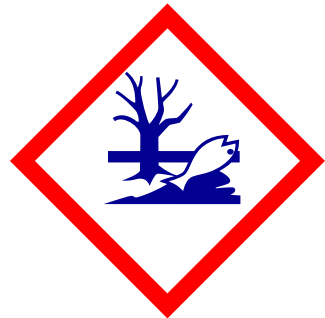
Pollution des milieux naturels et des masses d'eau, qu'elles soient souterraines ou superficielles.

Information

La commune compte plusieurs sites susceptibles d'être pollués : anciennes décharges, anciens ateliers de réparation de véhicules, etc.

>> Plus de détails sur le rapport Géorisques : [cliquez ici](#)

Le sol est une ressource très faiblement renouvelable puisque qu'il met plusieurs milliers d'années à se former et se régénérer tandis que sa dégradation peut être rapide, en quelques années ou décennies.



Mesures de gestion du risque

Pollution potentielle - inventaire

La carte des anciens sites industriels et activités de services (CASIAS) recense les anciennes activités de service ou industrielles. L'inscription d'un site dans cette base de données ne signifie pas que la pollution est avérée.

Action de l'administration

Dans le cadre de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, tout exploitant cessant définitivement son activité doit, selon le principe "pollueur – payeur", remettre en état son site pour un usage qui a été défini en lien avec la collectivité.

Pollution maîtrisée

Une fois la dépollution terminée, le site est susceptible de présenter une pollution dite "résiduelle", qu'il conviendra de garder en mémoire, afin de pouvoir anticiper et gérer d'éventuels impacts en cas de réalisation de nouveaux travaux sur le site. Cela se traduit par :

- L'élaboration de secteurs d'information sur les sols (SIS) répondant au principe de précaution.
- La mise en place de restrictions d'usage, et particulièrement de servitudes d'utilité publique (SUP) correspondant à un ensemble de recommandations, voire d'interdictions sur la manière d'utiliser, d'entretenir, de construire ou de réaménager le site.



RISQUE MINIER



Sur la commune : NON CONCERNÉ

Le risque sur la commune

Les risques miniers sont liés à l'évolution des cavités souterraines et des vides résiduels liés aux anciens sites miniers, après arrêt de l'exploitation. Ces vides résiduels peuvent provoquer des mouvements de terrain voire des désordres en surface pouvant affecter la sécurité des personnes et des biens.

Selon leur nature, les anciennes exploitations minières peuvent générer d'autres risques : pollution de l'eau, inondation par remontée des eaux en zones affaissées, explosions gazeuses (grisou), émissions de gaz asphyxiants, toxiques ou de radioactivité (uranium ou radon).

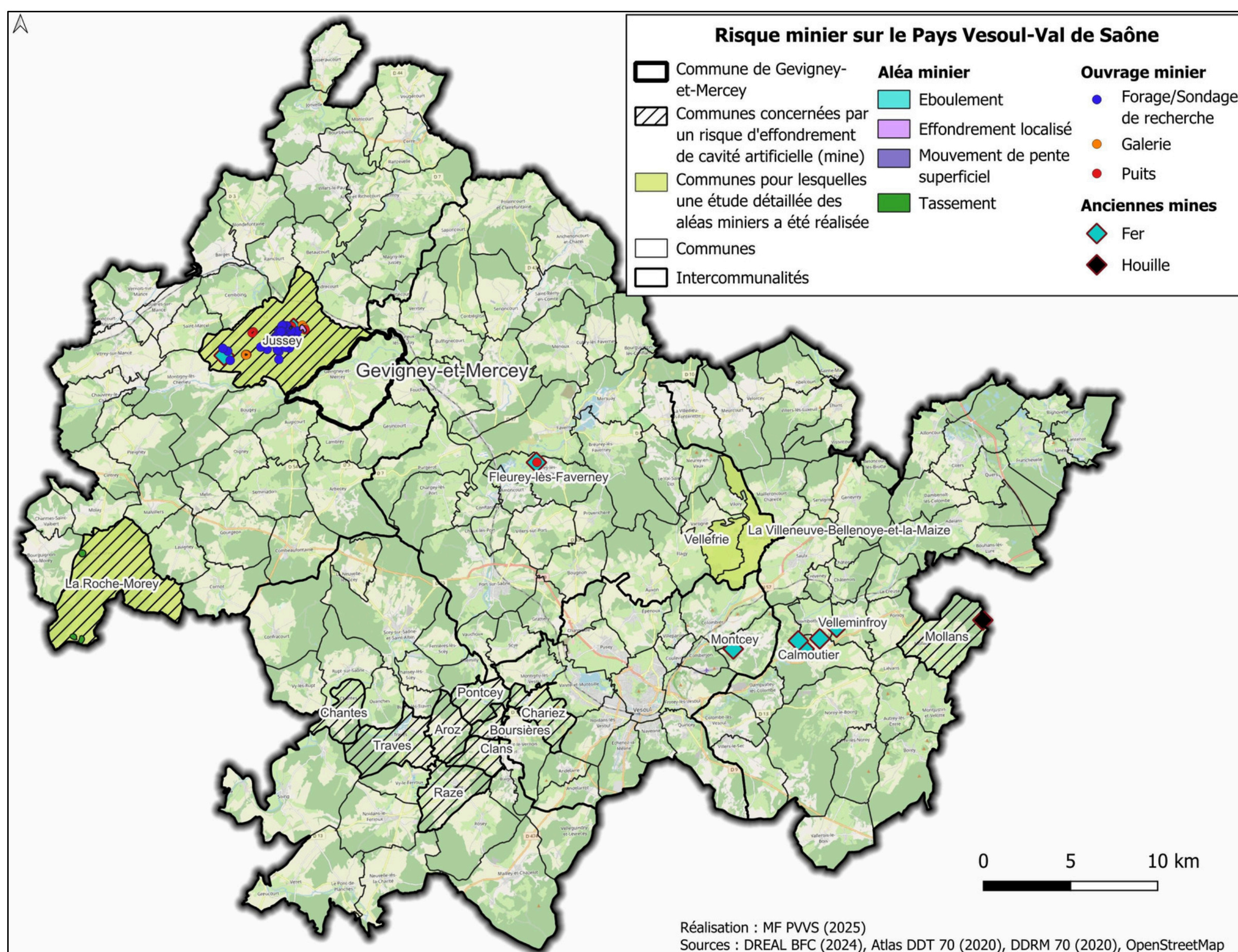
La commune n'est pas concernée par ce risque.

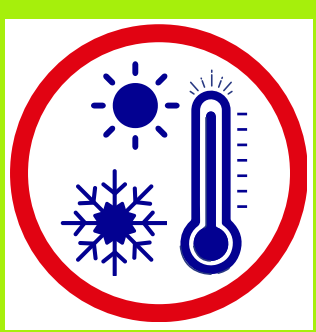
Mesures de gestion du risque

La réglementation minière impose à l'exploitant de prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir les risques potentiels consécutifs à son exploitation.

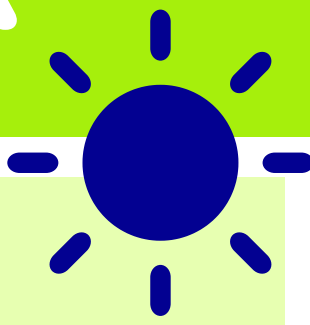
Les outils réglementaires de l'État pour gérer le risque minier :

- **Les servitudes d'utilité publiques (SUP) :** règles d'utilisation des sols
- **Les Plans de Prévention des Risques Miniers (PPRM) :** délimitent les zones exposées et définissent des interdictions ou des prescriptions
- **Les porter à connaissance (PAC) :** transmission des informations aux maires
- **Les Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) :** terrains où une pollution justifie, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'étude de sols et la mise en place de mesures de gestion





VAGUES DE CHALEUR



Le risque sur la commune

Le terme « vague de chaleur » est un terme générique qui désigne une période au cours de laquelle les températures peuvent entraîner un risque sanitaire pour la population. Il recouvre les situations suivantes :

- **Le pic de chaleur** : intense, de courte durée (un ou deux jours)

> risque jaune

- **L'épisode persistant de chaleur** : températures élevées qui perdurent dans le temps (supérieur à trois jours)

> risque jaune

- **La canicule** : période de chaleur intense qui perdure pendant trois jours et trois nuits consécutifs

> risque orange

- **La canicule extrême** : canicule exceptionnelle par sa durée, son intensité, son étendue géographique, à forts impacts non seulement sanitaires mais aussi sociétaux

> risque rouge

La chaleur a un effet immédiat sur l'organisme, elle présente un risque sanitaire pour les populations fragiles ou surexposées, notamment du fait de leurs conditions de travail et de leur activité physique.

Symptômes :

Maux de tête, crampes, nausées...

Le changement climatique engendre une élévation régulière des températures, ainsi qu'une augmentation de la fréquence, de l'intensité et de la durée des vagues de chaleur.

Quelques conseils de prévention :

- Boire régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif
- Se rafraîchir et se mouiller le corps (au moins le visage et les avant bras) plusieurs fois par jour
- Manger en quantité suffisante et ne pas boire d'alcool
- Rester au frais plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, centre commercial, supermarchés...)
- Privilégier les activités douces
- Maintenir son logement frais (fermer fenêtres et volets la journée, les ouvrir le soir et la nuit s'il fait plus frais)
- Penser à donner régulièrement de ses nouvelles à ses proches et, dès que nécessaire, oser demander de l'aide

Mesures de gestion du risque

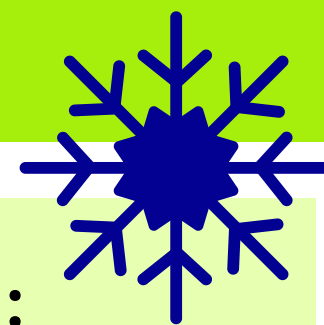
- Plateforme d'appel gratuit pouvant être activée l'été : 0 800 06 66 66
- Système d'alerte Météo France
- Aménagements urbains : plantations de végétaux après désimperméabilisation par exemple
- Actions de prévention et de communication
- Registre nominatif répertoriant les personnes âgées et en situation de handicap qui en font la demande

Risques solaires :

L'exposition aux UV est le principal facteur de cancer de la peau.

Conseil : éviter de s'exposer et se protéger avec des vêtements couvrants et de la crème solaire.

ET DE FROID



Le risque sur la commune

Une vague de froid est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. On parle de vague de froid lorsque l'épisode dure au moins deux jours et que les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée. Le grand froid, comme la canicule, constitue un danger pour la santé de tous, et particulièrement pour les plus vulnérables :

- **Les personnes âgées** : sujets à la diminution de la perception du froid, de la performance de la réponse vasculaire, l'altération des vaisseaux et la diminution de la masse musculaire
- **Les nouveaux-nés** : leur capacité d'adaptation aux changements de températures n'est pas encore aussi performante que celle d'un enfant ou d'un adulte
- **Les personnes souffrant de maladies chroniques et handicaps** : insuffisance cardiaque, respiratoire, asthme, diabète, troubles neurologiques, mobilité réduite... sont des facteurs aggravants
- **Les personnes sans abri ou mal logées** : premières victimes du froid ; risque de gelures et d'hypothermie

Idée reçue : la consommation d'alcool ne réchauffe pas !

Au contraire, cela peut s'avérer dangereux car l'engourdissement fait disparaître les signaux d'alerte du froid et on ne pense pas à se protéger.

Quelques conseils de prévention :

- Se couvrir suffisamment, notamment au niveau des extrémités et de la tête où les déperditions de chaleur corporelles sont les plus importantes, mais aussi du nez et de la bouche pour respirer moins d'air froid
- Utiliser de bonnes chaussures afin d'éviter les chutes sur la neige ou le verglas
- Limiter les efforts physiques
- Ne pas sortir les nourrissons et les jeunes enfants, même bien protégés
- Ne pas surchauffer son logement
- S'assurer de la bonne ventilation de son logement, pour renouveler l'air
- Faire réviser sa chaudière par un professionnel qualifié et éviter l'utilisation en continu d'appareils de chauffage d'appoint à combustible
- Éviter de prendre sa voiture
- Face à une personne sans abri ou en difficulté dans la rue, appeler le 115 pour signaler sa situation, elle pourra être orientée vers un dispositif d'hébergement et/ou de veille sociale ; en cas d'urgence, j'appelle les pompiers (18) ou le Samu (15)

Mesures de gestion du risque

- Système d'alerte Météo France

Jaune

- Pic de froid : courte durée (1 à 2 jours)

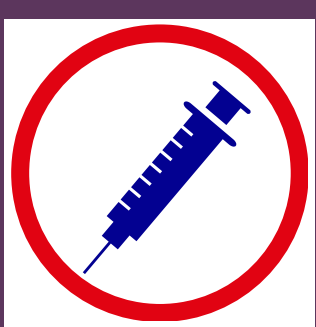
Orange

- Épisode de grand froid : de -10°C à -18°C

Rouge

- Épisode de froid extrême : températures inférieures à -18°C, durable et étendu

- D'une veille sanitaire et sociale couvrant la période hivernale



PANDÉMIE

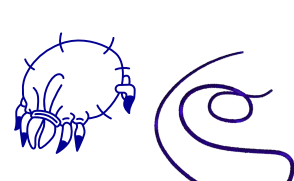
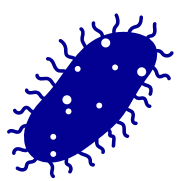
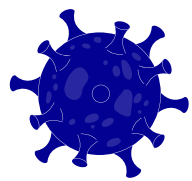
Endémie, épidémie et pandémie

Ces termes sont des notions d'épidémiologie, science qui étudie la relation entre des agents pathogènes et les populations qu'ils infectent.

- **Endémie** : infection qui reste localisée géographiquement mais qui est présente de façon permanente, comme le paludisme
- **Épidémie** : infection qui reste localisée géographiquement et sur une courte période de temps, comme la grippe
- **Pandémie** : infection qui part d'une zone localisée puis s'étend au monde entier, comme la covid-19

AGENTS PATHOGÈNES

Virus Bactéries Champignons Parasites



LES BONS RÉFLEXES



Se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydroalcoolique



Utiliser un mouchoir à usage unique pour se moucher, éternuer, tousser puis le jeter dans une poubelle et se laver les mains



En l'absence de mouchoir, tousser et éternuer au niveau du coude plutôt que dans les mains



Porter un masque adapté



En cas de symptômes, limiter les contacts avec d'autres personnes, consulter un médecin,



Respecter les consignes locales et gouvernementales

DISSÉMINATION

- **Voie aérienne** : toux, éternuements, postillons
- **Contact rapproché** : s'embrasser, se serrer la main, etc.
- **Contact avec des objets** : poignée de porte, etc.

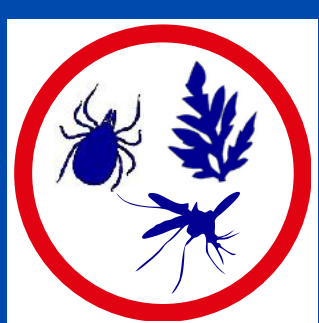
Mesures de gestion du risque

Le gouvernement peut être amené à prendre des mesures :

- de confinement : réduction des déplacements, restriction quant à l'organisation de réunions, etc.
- de réquisition de tous biens et services nécessaires pour mettre fin à la catastrophe sanitaire
- d'obligation de port du masque

CONSÉQUENCES

- **Démographiques** dues à la mortalité
- **Économiques** via le bouleversement de l'offre et de la demande, emploi/arrêt d'activités
- **Sociales** dues à l'isolement, l'anxiété, accentuation des inégalités
- **Politiques** via les mesures de confinement, report de réformes
- **Environnementales** avec les déchets générés (masques, matériel médical...), la baisse de l'utilisation des transports en commun
- **Sanitaires** dues à la diminution de l'activité sportive, complications et symptômes prolongés



L'AMBROISIE, RISQUE D'ALLERGIE !

Description

Plante exotique envahissante originaire d'**Amérique du Nord**, l'**Ambroisie à feuilles d'armoise** est une herbacée dressée annuelle à feuilles triangulaires et à port buissonnant, discrète par sa couleur verte. Durant la période de floraison, son pollen provoque des **allergies** : rhinites, conjonctivites, trachéites / toux, urticaire, eczéma et asthme. Elle colonise les zones rudérales comme les bords de route, friches industrielles, terrains vagues, décharges... et les espaces agricoles : tournesol, maïs, colza, jachère... Cela peut entraîner une perte de rendement, des semences non conformes et des charges supplémentaires de traitement du sol notamment.

D'autres espèces d'ambrosies existent, moins répandues mais tout aussi envahissantes : l'**Ambroisie à épis lisses** et l'**Ambroisie trifide**.

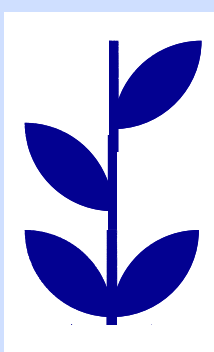


© PVVS - Ambroisie à feuilles d'armoise

IDENTIFICATION

Taille : 20 cm à 1 m, voire 2 m de haut

Feuilles : opposées à la base et alternes en haut, bien découpées plus ou moins dentées et sans odeur ; les deux faces sont du même vert clair



Fleurs : en épis verdâtres

Tiges : dressées, simples ou rameuses sur la partie supérieure, pubescentes ou velues ; rougeâtres à maturité

Racine pivotante

Stade plantule : avril - juin

Stade végétatif : mai - juillet

Stade de floraison : août - septembre

Stade de grenaison : sept. - nov.

Confusion

Ne pas confondre l'ambroisie avec les armoises, qui sont autochtones :

- **Armoise commune** : odeur marquée quand on la froisse ; face inférieure de la feuille couleur gris argenté
- **Armoise annuelle** : feuille finement découpée ; odeur forte quand on la froisse

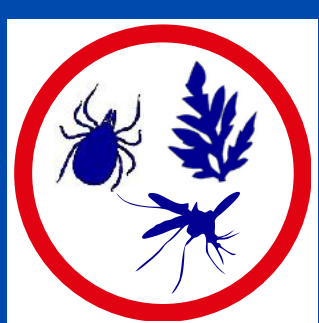
Mesures de gestion

Différentes méthodes existent selon la surface :

- **Arrachage** avec port de gants, de préférence avant floraison et avant grenaison
- **Fauchage** stade épis floraux non ouverts
- Dans les parcelles agricoles : **désherbage chimique**, passage en jachère, changement de culture...

Signalement

Agir contre l'expansion de cette plante au pollen fortement allergisant est un enjeu de santé publique qui requiert l'implication de tous. Élu(e), agent communal ou citoyen, devenir référent communal ou intercommunal est simple en s'inscrivant sur la plateforme.



LA TIQUE, ELLE PIQUE !

Description



La tique est un acarien parasite visible à l'œil nu, de 1 mm à 1 cm selon l'espèce et le stade de développement : œuf, larve, nymphe, adulte.

Elle se nourrit essentiellement de sang animal. Grâce à son appareil buccal, elle s'ancre de manière indolore sur la peau des animaux sauvages (oiseaux, rongeurs, ongulés...) ou d'élevage (vaches, chevaux...). Chez les humains, elle cherche les endroits chauds et humides du corps, là où la peau est la plus fine : pli des genoux, aine, aisselles, organes génitaux, cuir chevelu, etc. On parle de morsure plutôt que de piqure.

Elle peut être retrouvée tout au long de l'année mais sa présence est plus importante au printemps et au début de l'automne, en raison de conditions climatiques favorables à son développement.

RISQUES

Elle peut transmettre des maladies telles que la maladie de Lyme ou l'encéphalite à tiques.

Recherche

CiTIQUE est un programme de recherche participative où les citoyens peuvent aider les scientifiques dans leur travail sur les tiques et les maladies qu'elles transmettent.

Chacun peut signaler sa morsure et envoyer la tique en question pour analyses. La procédure est détaillée sur le site : <https://www.citique.fr/>



© PVVS - Tire-tiques

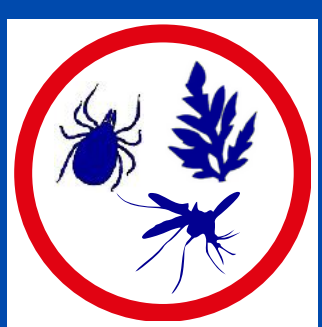
En cas de piqure

L'enlever rapidement à l'aide d'un crochet tire-tiques, car plus elle reste longtemps dans la peau, plus le risque de transmission de maladies augmente. Désinfecter ensuite la plaie, noter la date de morsure et surveiller pendant au moins 1 mois les éventuels signes : rougeur, fièvre, plaque rouge qui s'étend en cercle appelé "érythème migrant", gonflement d'une articulation, fourmillements, paralysie faciale, etc. Consulter un médecin au moindre doute.

À noter que la transmission ne signifie pas systématiquement infection car le système immunitaire de certaines personnes peut la combattre.

CONSEILS

- Privilégier les vêtements clairs et couvrants
- Éviter les herbes hautes et balades en milieux boisés et humides
- Penser à traiter vos animaux de compagnie
- Vaporiser chaussures et habits avec un produit répulsif en tenant compte des précautions d'usage
- S'inspecter minutieusement en rentrant de balade



LE MOUSTIQUE TIGRE, IL MIGRE !

Description

Le moustique tigre, originaire d'Asie du Sud-Est, s'est progressivement installé en France à partir de 2004 et en Haute-Saône depuis 2024. Reconnaisable à ses **rayures noires et blanches** sur le corps et les pattes, sa **ligne dorsale blanche** le long de son thorax, ses **ailes noires**, il est de petite taille, entre 5 et 8 mm. Il **pique le jour** et sa piqûre est douloureuse.



© Portail de signalement



De nombreuses espèces de moustiques ont le corps ou les pattes rayés, mais plutôt dans des tons brun-beige.

RISQUES

Il peut véhiculer les virus responsables de la **dengue**, du **chikungunya** et du **zika**.

Les symptômes peuvent être différents selon la maladie impliquée, mais ceux communs aux trois virus sont la **fièvre**, les **maux de tête**, les **courbatures** ou les **douleurs articulaires**. Consulter un médecin dès les premiers signes. L'évolution est dans la majorité des cas favorable. Toutefois, la dengue peut évoluer vers des formes sévères, le chikungunya peut provoquer des douleurs articulaires persistantes et le Zika présente un risque pour les femmes enceintes et les fœtus.

CONSEILS

La femelle a besoin de sang pour le développement de ses œufs. Pour éviter les piqures :

- Porter des vêtements amples et clair, couvrant tout le corps, y compris les jambes, les bras et les chevilles
- Équiper les portes et fenêtres de moustiquaires, dormir sous une moustiquaire
- Si ces mesures sont insuffisantes, l'utilisation de répulsif adaptés à la peau ou aux vêtements peut être envisagée avec parcimonie. À proscrire sur les enfants de moins de deux ans.

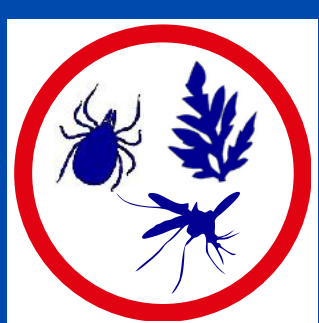
Mesures de prévention

Les larves se développent en quelques jours au contact de l'eau. Pour éviter la prolifération des moustiques tigre il est nécessaire d'**éliminer toutes les eaux stagnantes** ou de veiller à les vider chaque semaine :

- Vider régulièrement les endroits où l'eau stagne (par exemple, arrosoirs, coupelles sous les pots de fleurs, replis des bâches, seaux, pieds de parasol...),
- Couvrir les récupérateurs d'eau de pluie avec des moustiquaires, jeter les déchets et les pneus usagés en déchèterie,
- Inspecter et curer au printemps : gouttières, rigoles et chéneaux pour vérifier le bon écoulement de l'eau,
- Ranger à l'abri de la pluie les jouets, brouettes, seaux, réservoirs.
- Ramasser les déchets verts : certaines feuilles peuvent devenir des récipients d'eau.

Le signalement est essentiel pour suivre son front de progression :

Contact : [ARS BFC](https://signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus)



LE FRELON, ATTENTION !

Description

Le **frelon asiatique à pattes jaunes**, originaire d'Asie, est un insecte invasif en France depuis 2004.

Sa couleur est à dominante noire avec une large bande jaune-orangée à l'extrémité de l'abdomen. Sa tête vue de face est orange et ses pattes sont jaunes aux extrémités. Il mesure environ 2 à 3 cm.

Le **frelon oriental**, originaire du moyen orient, colonise la France depuis 2021. Il est entièrement roux, seules sa tête vue de face et une bande de son abdomen sont jaunes.

Le **frelon d'Europe** est quant à lui naturellement présent en France. Couleurs : jaune, noir, brun-rouge.

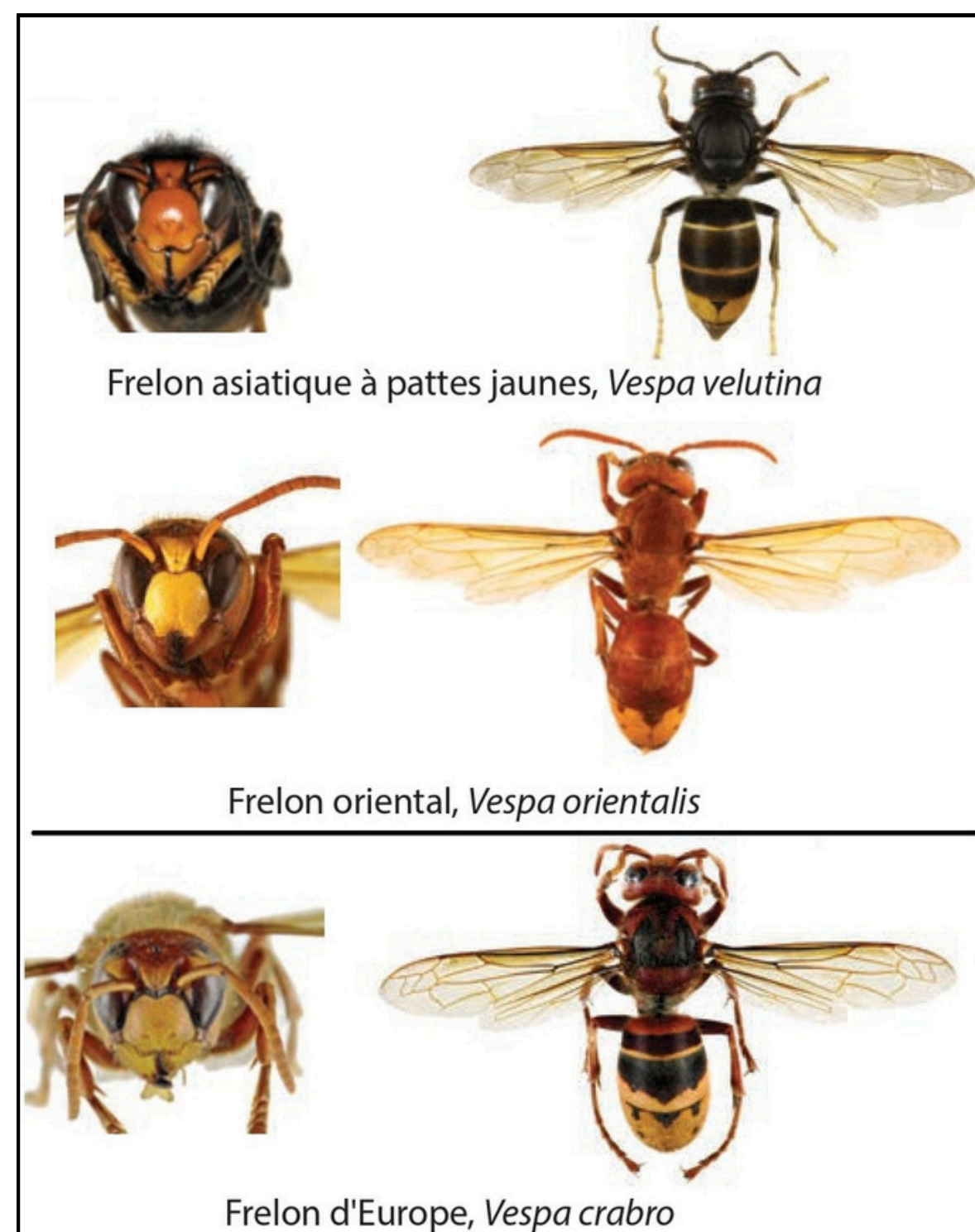
Impacts sur l'environnement : prédateurs d'insectes, notamment les abeilles, les **frelons asiatiques et orientaux sont un véritable fléau pour l'apiculture et plus globalement, pour la biodiversité.**

RISQUE : généralement peu agressif, il peut attaquer en groupe à proximité du nid. Sa piqûre est douloureuse et peut entraîner une réaction allergique. En cas de réaction prononcée, consultez un médecin en urgence.

Mesures de gestion

- **Détection précoce des nids primaires** : formés au printemps par les reines, ils ne contiennent que quelques individus.
- **Signalement et destruction des nids secondaires** : la colonie migre durant l'été dans un second nid de taille plus importante.
- **Piégeage** : uniquement pour les nouvelles reines au printemps à l'aide d'un piège spécifique, sélectif pour ne pas détruire d'autres espèces d'insectes, dommageable pour la biodiversité. Les pièges cloches et en bouteille sont à proscrire !

Plus d'infos sur : <https://fredon.fr/bourgogne-franche-comte/>
Tél : 03 81 47 79 20



© INPN MNHN - Fiche d'identification

Confusion

- Guêpes : au printemps, les reines peuvent être plus grandes que les premières ouvrières de frelon !
- Scolie des jardins, Sirex géant, Abeille charpentière...

**Que faire si j'ai un nid chez moi ?
Qui coordonne la lutte ?**

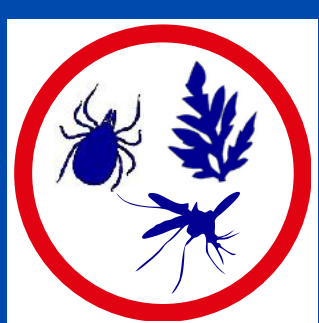
Par arrêté préfectoral du 8 mars 2024, l'Union Apicole 70 et la FREDON BFC ont pour mission de recueillir et vérifier les signalements puis de proposer des entreprises adhérentes à la charte et spécialisées dans la destruction des nids.

Le coût étant à la charge du propriétaire, des financements publics peuvent être sollicités.

et <https://www.gdsbfc.org>

Tél : 06 40 41 19 04 - 06 80 18 84 23

Plateforme de signalement : <https://lefrelon.com/>



CHENILLES PROCESSIONNAIRES,

Description

UN CALVAIRE !

Les chenilles processionnaires sont les larves de deux espèces de papillons de nuit et se nourrissent de feuilles.

La **processionnaire du pin** est originaire du pourtour méditerranéen et est en expansion vers le nord, elle commence à s'installer en Haute-Saône. Forme de gros nids soyeux blancs aux extrémités des branches d'arbres : pins sylvestre, noir d'Autriche, d'Alep et autres résineux.

La **processionnaire du chêne** est présente naturellement en Europe centrale et du sud, elle est en expansion vers l'Ouest. Nid en forme de cocon accolé au tronc ou suspendu sous une branche d'arbre : chêne sessile, chêne pédonculé, chêne rouge d'Amérique...

Au terme de leur développement, les chenilles mesurant jusqu'à 5 cm, gagnent le sol en file indienne afin de s'y enfouir, c'est la "procession", puis se muent en papillon.

Risque d'exposition presque toute l'année !

Pin	Chêne
Janv.	
Février	
Mars	
Avril	
Mai	
Juin	
Juillet	
Août	
Sept.	
Oct.	
Nov.	
Déc.	



Chenille processionnaire du chêne
© P.MOTHIRON-lepinet.fr



Chenille processionnaire du pin
© Observatoire - FREDON France

Confusion

Bombyx disparate,
Processionnaire d'été,
Hyponomeute...

Mesures

RISQUE D'ALLERGIE

Les **poils urticants** provoquent des réactions cutanées (démangeaisons, œdèmes...), problèmes respiratoires, conjonctivites, etc.

RISQUE POUR LES ANIMAUX

Inflammation des muqueuses chez le chien avec possible nécrose de la langue. Touche aussi les chevaux, moutons, chats...

IMPACTS SUR LES ARBRES

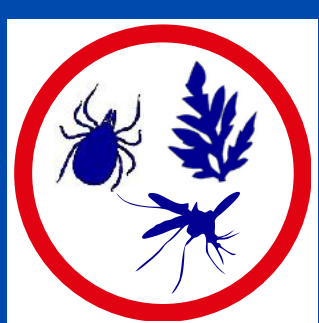
Défoliation entraînant un affaiblissement via le ralentissement de la croissance et une fragilité aux maladies fongiques.

En cas de symptômes contactez un médecin ou centre antipoison, si difficultés respiratoires appelez le 15 ou 112 sans délais. Pour les animaux contactez les urgences vétérinaires.

LES BONS GESTES

- Ne pas toucher les chenilles, ne pas manipuler les nids.
- Porter des vêtements couvrants si fréquentation de lieux à risque.
- Ne pas balayer une procession de chenilles afin d'éviter de créer un nuage de poils urticants.
- Éviter de se frotter les yeux en cas d'exposition.
- En cas de doute/contact : prendre une douche, changer de vêtements et les laver au moins à 60°C.
- Ne pas faire sécher le linge à l'extérieur par grand vent ou sous les arbres contenant des nids.

Plus d'infos sur : <https://fredon.fr/bourgogne-franche-comte/nos-missions/sante-de-lhomme/chenilles-processionnaires>



LE DATURA, METTRE LE HOLÀ !

Description

Le **Datura** est une plante herbacée annuelle originaire d'Amérique, **très toxique** voire mortelle pour l'Homme et les animaux en raison d'une teneur en alcaloïdes très élevée. Même en très petite quantité, ces substances peuvent provoquer en cas d'ingestion des **troubles hépatiques, nerveux et sanguins** plus ou moins graves (sécheresse de la bouche, troubles de la vue, tachycardie, confusion, hallucinations, désorientation spatio-temporelle...). En cas de contact oculaire, des troubles de la vue peuvent survenir.

Il existe plusieurs espèces : *Datura stramonium*, *D. ferox*, *D. innoxia*, *D. wrightii*...

En agriculture, elle pose des problèmes dans les cultures d'été (maïs, tournesol, légumes...) : perte de rendement, dégradation de la valeur commerciale voire entrave de la récolte.

Elle pousse également dans divers milieux perturbés tels que les bords de route, talus, fossés, friches, berges... Elle affectionne les endroits secs et ensoleillés.



Datura stramonium © Olivier Pichard
Centre de ressources EEE

IDENTIFICATION

Taille : 30 cm à 1 m, voire 2 m

Feuilles : de couleur vert sombre, dentées, disposition opposée sur les rameaux

Fleurs : blanches voire violacées, dressées en forme d'entonnoir de 5,5 à 11 cm et situées à l'aisselle des feuilles

Tiges : de couleur vert-jaunâtre, cylindrique, dressée, sans poils, mesurant jusqu'à 120 cm

Fruits : en forme de capsule épineuse de 5 à 10 cm de diamètre, remplies de nombreuses graines

Racine pivotante

Odeur fétide désagréable au toucher

Levées : mai à mi-septembre

Stade de floraison : juin à octobre

Stade de grenaison : sept. à nov.

Confusion

- **Brugmansia** : plante toxique ligneuse vivace à fleurs tombantes jaunes, orange ou rouges
- **Tétragone cornue** : plante herbacée, appelée épinard de Nouvelle-Zélande ou épinard d'été

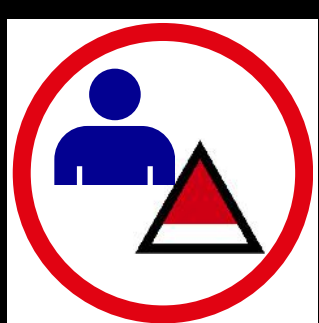
Mesures de gestion

- **Prévention** : alternance des cultures d'hiver, de printemps et d'été
- **Arrachage** : avant floraison avec des gants, mettre à la poubelle, ne pas mettre au compost : risque de dissémination, les graines ayant une durée de vie très importante dans le sol
- **Désherbage** : le désherbage mécanique (herse étrille, houe rotative, binage...) donne de meilleurs résultats que le désherbage chimique

LES BONS GESTES

Plus d'infos sur : <https://fredon.fr/bourgogne-franche-comte/> Tél : 03 81 47 79 20

- Arracher le Datura en portant des gants ; se laver les mains en cas de contact
- Ne pas brûler la plante, une intoxication est possible lors de l'inhalation des fumées
- Ne pas broyer ; limiter la dispersion des graines en nettoyant les engins sortant d'un site infesté
- Ne pas ingérer tout ou partie de la plante ; en cas d'ingestion, bien rincer l'intérieur de la bouche ; en cas de troubles sévères ou de détresse vitale, appeler le 15 ou le 112 ; dans tous les autres cas, même en l'absence de symptômes, prendre l'avis d'un centre antipoison
- En cas d'ingestion par un animal, contacter un centre antipoison vétérinaire
- Limiter la dispersion des graines en nettoyant les engins sortant d'un site infesté



MENACE TERRORISTE

Le terrorisme est un ensemble d'actes de violence (attentats, prises d'otages...) commis par une organisation pour créer un climat d'insécurité, pour exercer un chantage sur un gouvernement, pour satisfaire une haine à l'égard d'une communauté, d'un pays, d'un système. Le terrorisme est l'emploi de la terreur à des fins politiques, religieuses ou idéologiques.

Mesures de gestion du risque

LE PLAN VIGIPIRATE

Plan gouvernemental de vigilance, de prévention et de protection face aux menaces terroristes. Il relève du Premier Ministre, responsable de l'action du gouvernement en matière de sécurité nationale.

Il poursuit deux objectifs :

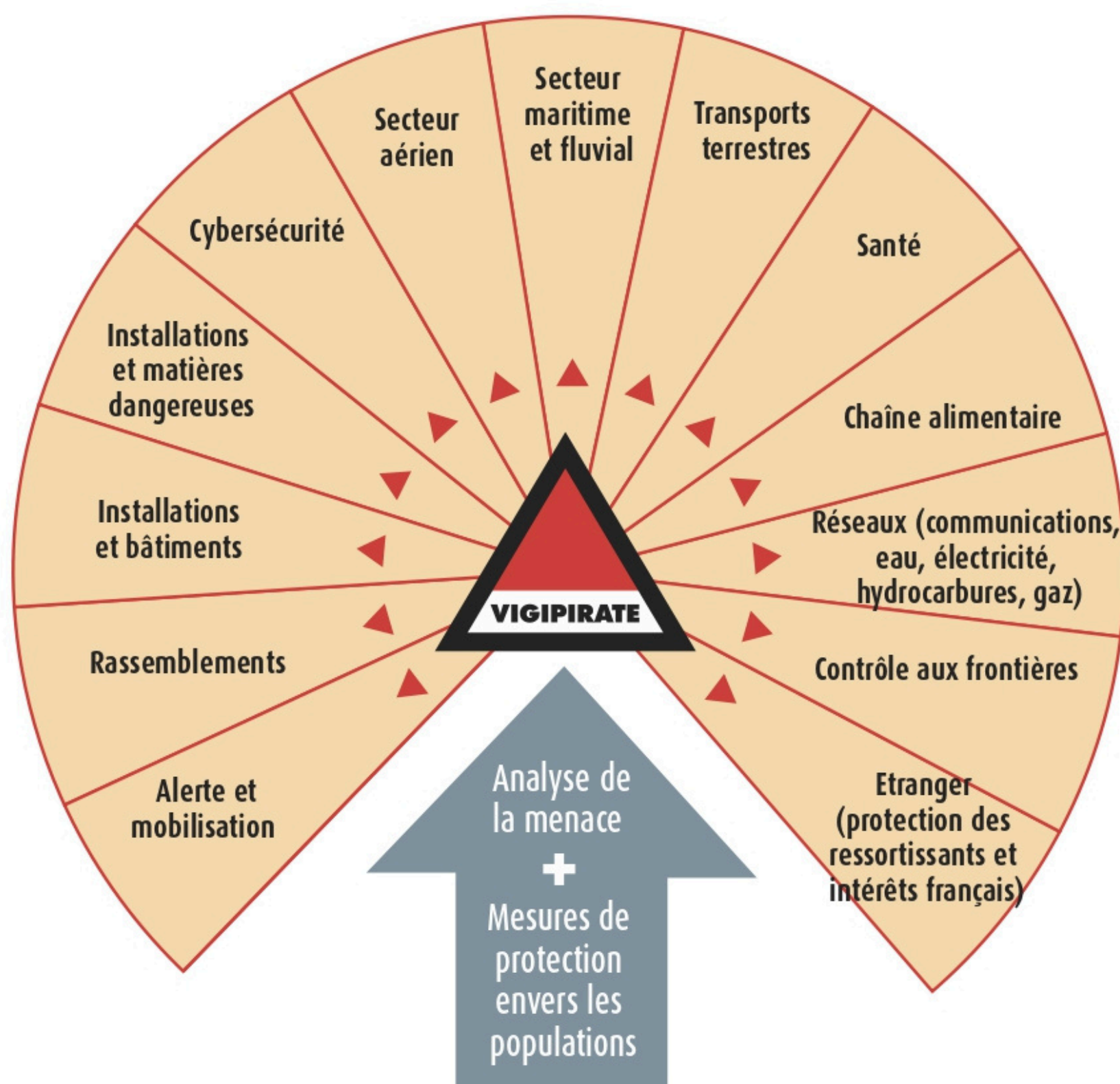
- Développer une culture de la vigilance et de la sécurité dans l'ensemble de la société afin de prévenir ou déceler, le plus en amont possible, toute menace d'action terroriste
- Assurer en permanence une protection adaptée des citoyens, du territoire et des intérêts de la France contre la menace terroriste.

Il dispose de 3 niveaux d'alerte :



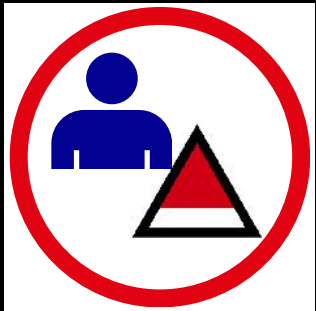
Extrait du document "Faire face ensemble : vigilance et protection face à la menace terroriste - Édition déc. 2016"

Les 13 domaines d'action du plan VIGIPIRATE



Le plan VIGIPIRATE est prolongé dans certains domaines par des plans d'intervention spécifiques qui mettent en œuvre des moyens spécialisés (plans NRBC, PIRATAIR-INTRUSAIR, PIRATE-MER, PIRANET, METROPIRATE).





FAIRE FACE ENSEMBLE

À tout moment, rester vigilant !
rendez-vous sur : <https://vigipirate.gouv.fr>



SOYEZ VIGILANT AU QUOTIDIEN

Appropriiez-vous votre environnement
et sachez alerter lorsque vous êtes
témoin d'une incohérence.

PRÉVENIR, C'EST PROTÉGER

Lorsqu'une combinaison d'indices
laisse présager d'une radicalisation.

stop-djihadisme.gouv.fr

0 800 005 696

Service & appel
gratuits



CYBERVIGILANCE : ADOPTER LES BONS REFLEXES

Conseils et assistance sur :
cybermalveillance.gouv.fr

FORMEZ-VOUS AU SECOURISME

Soyez capable d'alerter les secours,
procéder à un massage cardiaque
ou traiter les hémorragies.

[https://gouvernement.fr/risques/
se-former-aux-premiers-secours](https://gouvernement.fr/risques/se-former-aux-premiers-secours)



PRÉPAREZ VOTRE VOYAGE

« conseils aux voyageurs » sur :
diplomatie.gouv.fr

inscription sur le site ARIANE :
pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane

17
POLICE
SECOURS

112
NUMÉRO D'APPEL
D'URGENCE
EUROPÉEN

114
NUMÉRO D'URGENCE
POUR LES PERSONNES
SOURDES ET
MALENTENDANTES

Réagir en cas d'attaque

1. S'ÉCHAPPER



ÊTES-VOUS CERTAIN DE POUVOIR VOUS ÉCHAPPER SANS RISQUE ?

SI OUI

- Ne déclenchez pas l'alarme incendie
- Laissez toutes vos affaires sur place
- Ne vous exposez pas (courbez-vous)
- Prenez la sortie la moins exposée
- Utilisez un itinéraire connu
- Aidez les autres personnes à s'échapper
- Prévenez / alertez les personnes
- Évitez les mouvements de panique
- Facilitez l'intervention des forces de sécurité intérieure et des services de secours.

2. SE CACHER



SI NON ENFERMEZ-VOUS ET BARRICADEZ-VOUS

- Enfermez-vous et barriquez-vous
- éloignez-vous de la fenêtre
- Mettez les portables sur silencieux et décrochez les téléphones fixes
- Rassurez vos collègues
- Restez le plus silencieux et discret possible



3. ALERTER



UNE FOIS CACHÉ ET EN SÉCURITÉ, APPELEZ LES SECOURS

Où ? : Donnez votre position
mais également celle de vos agresseurs.

Quoi ? : Nature de l'attaque (explosion,
fusillade, attaque à l'arme blanche...)

Qui ? : Nombre d'assaillants, description
physique et attitude, estimation du nombre
de personnes blessées ou cachées.

- Comment se comportent-ils ?
- Regardent-ils la télé ?
- Quels moyens de communications ont-ils ?
- Ne raccrochez pas !

4. RÉSISTER



SI SE CACHER OU ÉVACUER EST IMPOSSIBLE, ET SI VOTRE VIE EST EN DANGER

- Tentez de neutraliser le terroriste à plusieurs.
- Distrayez l'adversaire (criez)
- Protégez-vous avec un bouclier de fortune (sac, vêtement enroulé autour de l'avant-bras).



FAIRE FACE
ENSEMBLE



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER

Liberté
Égalité
Fraternité



CRÉDITS DE SECOURS D'EXTRÊME URGENCE

Objet : ces crédits permettent d'aider financièrement les sinistrés se trouvant dans une situation de grande difficulté au lendemain d'un accident, d'un sinistre ou d'une catastrophe naturelle de grande ampleur, afin de faire face à leurs besoins essentiels les plus urgents : nourriture, habillement ou objets de première nécessité.

Bénéficiaires : ils sont réservés aux seuls particuliers.

Montant maximum : 300 € par adulte et 100 € par enfant.

Mise en œuvre : ils sont attribués par le préfet de département.



DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA SÉCURITÉ CIVILE
ET DE LA GESTION DES CRISES

DISPOSITIFS D'INDEMNISATION DANS LE CAS DE CATASTROPHES NATURELLES

LA PROCÉDURE ORDINAIRE

RÉGIME D'INDEMNISATION « CATASTROPHES NATURELLES »

Procédure d'indemnisation des sinistrés **assurés**

PARTICULIER Assuré :

- 1 déclaration à l'assureur ;
- prévient la mairie

ASSUREUR

MAIRIE
Demande de reconnaissance
de l'état de catastrophe naturelle

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE
ET DE LA GESTION DES CRISES
Instruit et présente les dossiers

PRÉFECTURE
Centralise les demandes communales
et sollicite les rapports techniques

COMMISSION
INTERMINISTÉRIELLE
Statue sur l'intensité anormale
de l'agent naturel
et émet un avis favorable,
défavorable ou d'ajournement

ASSUREUR

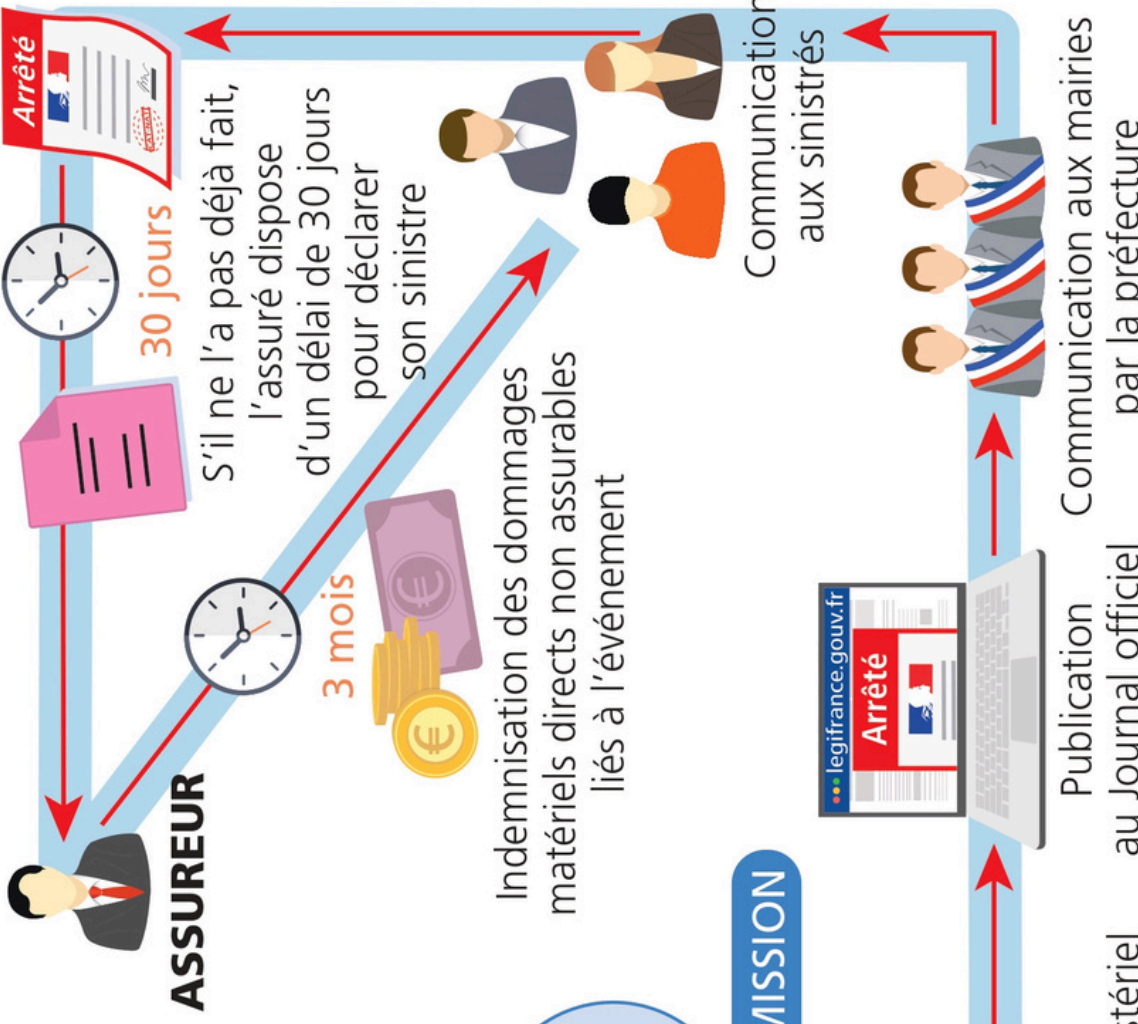
Indemnisation des dommages
matériels directs non assurables
liés à l'événement

AVIS DE LA COMMISSION



Publication
au Journal officiel

Communication aux sinistrés
par la préfecture



LA PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE - En cas d'événement de grande ampleur

RÉGIME D'INDEMNISATION « CATASTROPHES NATURELLES »

Procédure d'indemnisation des sinistrés **assurés**



PRÉFECTURE
Identification
des communes sinistrées

Déclaration de déclenchement
de la procédure accélérée

COMMISSION
INTERMINISTÉRIELLE
Statue sur l'intensité anormale de l'agent naturel
et émet un avis favorable ou d'ajournement.
Aucun avis défavorable en procédure accélérée

ASSUREUR

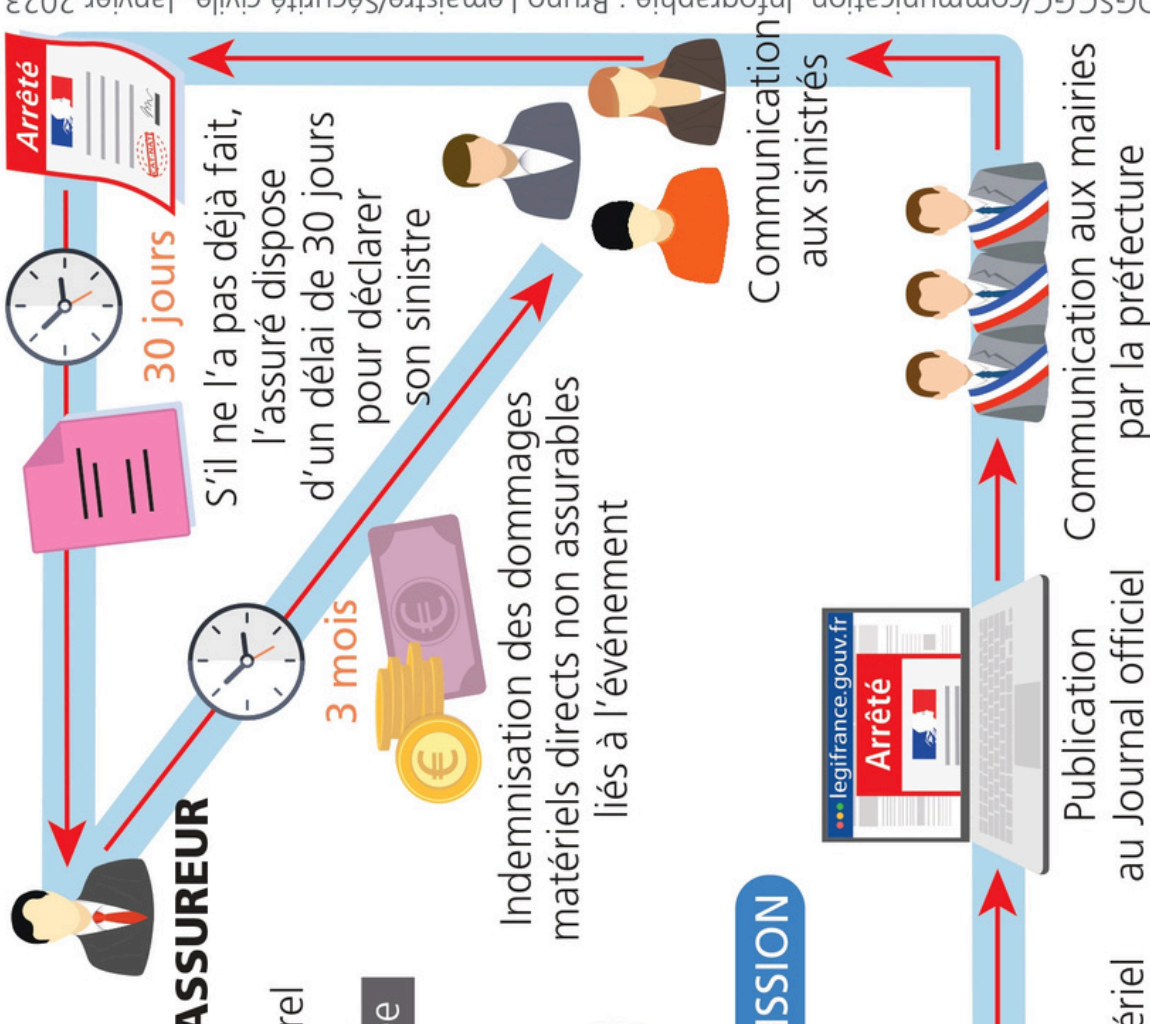
Indemnisation des dommages
matériels directs non assurables
liés à l'événement

AVIS DE LA COMMISSION



Publication
au Journal officiel

Communication aux sinistrés
par la préfecture



• DGSCGC/communication. Infographie : Bruno Lemaître/Sécurité civile. Janvier 2023

L'INFORMATION DES ACQUÉREURS ET DES LOCATAIRES (IAL)

REEMPLIR SON ÉTAT DES RISQUES

Depuis 2003, les propriétaires immobiliers doivent fournir à leurs acheteurs et locataires un bilan des principaux phénomènes dangereux (pollution, inondation, séisme, etc.) auxquels leurs biens sont exposés. Des informations précieuses pour prendre sa décision et pour les futurs occupants des lieux.

Remplir son état des risques : <https://errial.georisques.gouv.fr/#>

Qu'est-ce que l'IAL ?

L'information des acquéreurs et des locataires (IAL) fait partie des diagnostics immobiliers obligatoires que les propriétaires doivent adresser aux futurs acquéreurs ou locataires de logements, bureaux, commerces ou terrains, même inconstructibles, si ces derniers sont exposés à un risque naturel, minier, technologique ou au recul du trait de côte. Un état des risques doit figurer dans le dossier de diagnostic technique (DDT) annexé à la promesse et à l'acte de vente ou au bail de location.

Son but ? Permettre aux futurs occupants des lieux de se décider en toute connaissance de causes. Pour renforcer cette information, le décret d'application du 1er octobre 2022 a instauré que :

- toute annonce immobilière, quel que soit son support de diffusion, doit désormais porter cette mention : « Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr »,
- l'état des risques doit être remis à la première visite.

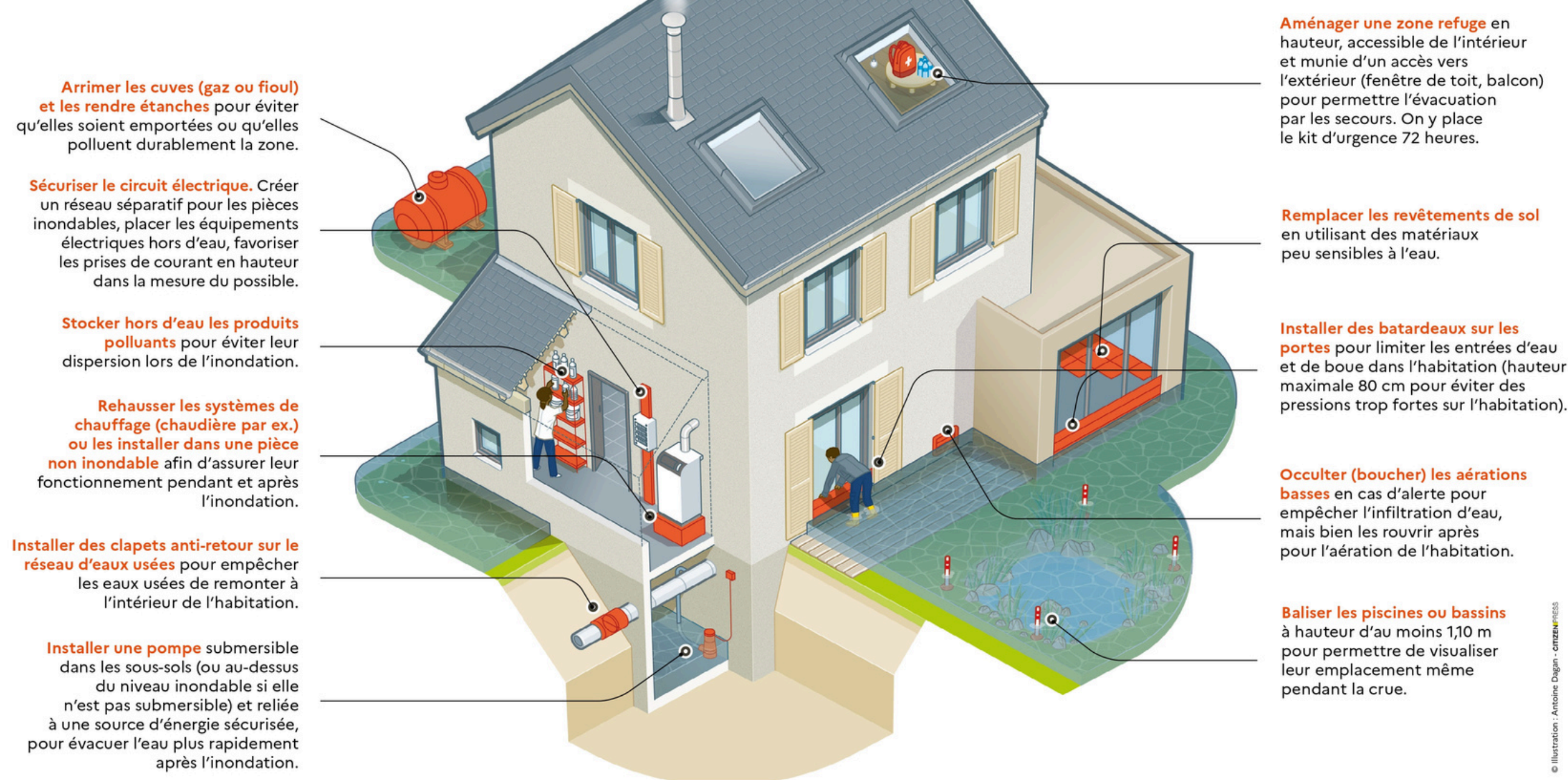
L'obligation s'applique aux biens situés :

- dans une zone réglementée par un ou des plans de prévention des risques (PPR), que ces derniers soient naturels (inondations, mouvements de sol...), technologiques (liés aux industries) ou miniers ;
- dans une zone de sismicité (à partir du niveau 2) ;
- dans une zone exposée au recul du trait de côte ;
- dans un secteur d'information sur les sols (pollution des sols) ;
- dans une zone à potentiel radon élevé (niveau 3) ;
- dans une zone soumise à obligation légale de débroussaillage.

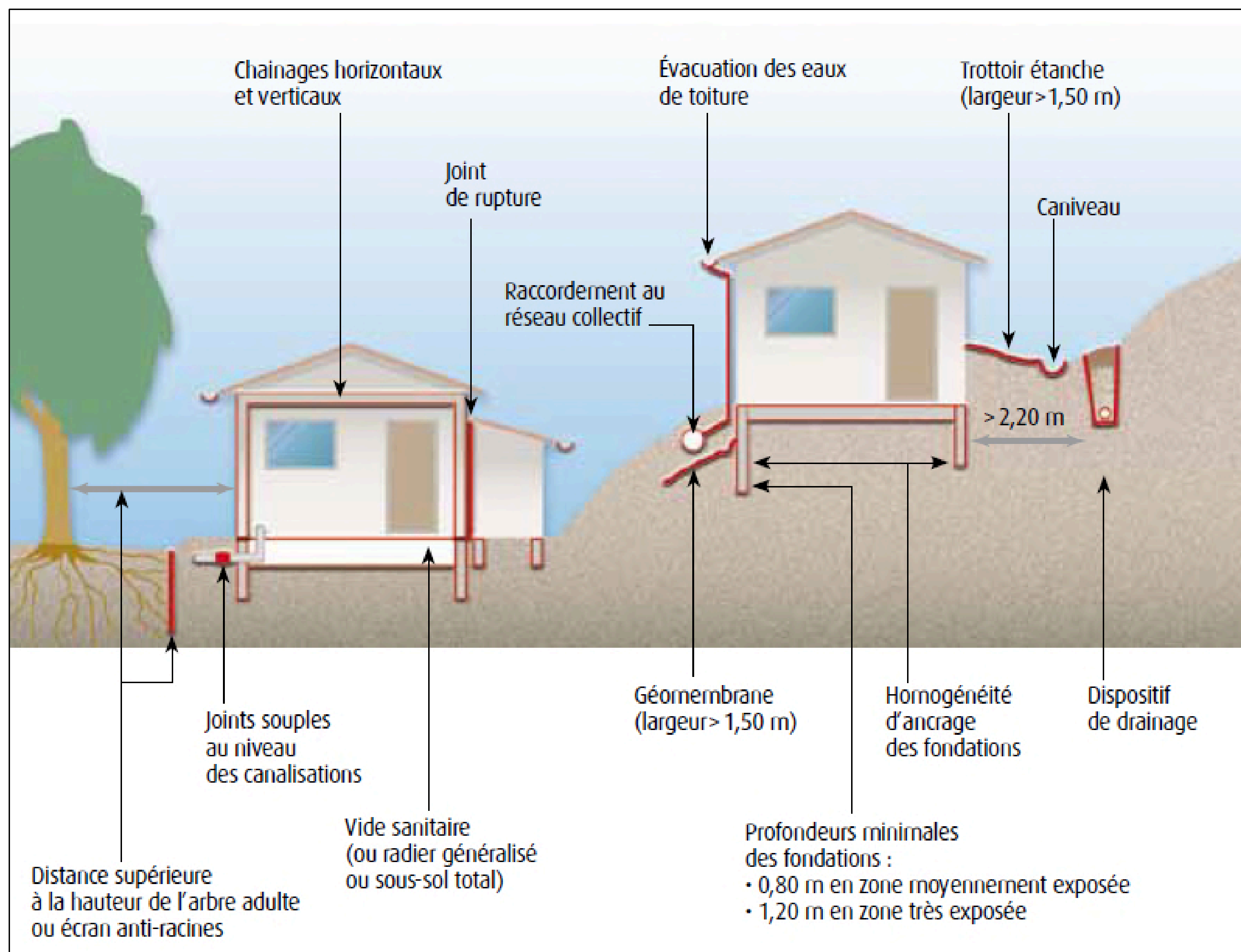
Contrairement à d'autres diagnostics immobiliers obligatoires, l'IAL ne nécessite pas de recourir à un professionnel agréé. Le propriétaire peut remplir lui-même son état des risques. Des formulaires sont disponibles en ligne, le formulaire « état des risques » (mais aussi le formulaire « état des nuisances sonores aériennes »). Toute façon de faire est valide juridiquement, à partir du moment où le document comporte toutes les informations requises par l'[article R. 125-24 du Code de l'Environnement](#), et où il est à jour à la date de signature de la promesse de vente, du contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement, de l'acte authentique ou du contrat de bail.

RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DE SA MAISON

COMMENT RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DE SA MAISON AUX INONDATIONS?



Le risque lié au retrait-gonflement des sols argileux - les mesures préventives pour la construction © DRIEAT Île de France



PLAN INDIVIDUEL DE MISE EN SÛRETÉ


GOVERNEMENT
*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÊTS ? PARÉS !

Plan Individuel de Mise en Sûreté

Tous préparés face aux risques

Protégez-vous
et protégez vos proches
en quelques minutes



orages,
tempêtes,
inondations,
incidents industriels,
incendies...

 **SÉCURITÉ CIVILE
& GESTION DES CRISES**

 **ALPES MARITIMES**
SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
SDIS 06

 **IRM**
INSTITUT DES RISQUES MAJEURS

**association
prévention
MAIF**

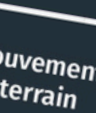
Pour se tenir prêt à faire face aux risques majeurs (inondation, tempête, accident industriel, ...), il est important de se préparer. Le Plan Individuel de Mise en Sûreté (PIMS) vous propose une méthode simple, accessible à tous en quelques minutes seulement, en renseignant un document synthétique.

En constituant votre PIMS, vous identifiez les risques qui vous entourent et vous y associez les comportements de sauvegarde appropriés pour être moins vulnérable si un événement survient. Quelques minutes pour être préparé et renforcer sa sécurité et celle de vos proches.

Pour savoir comment réaliser votre PIMS vous pouvez télécharger la maquette et vous laisser guider :

<https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protger/mon-plan-familial-de-mise-en-surete>

Extrait

LES COMPORTEMENTS DE SAUVEGARDE	
 Accident industriel	Abritez-vous immédiatement dans un bâtiment clos à proximité Fermez les fenêtres, portes, aérations Arrêtez la ventilation Évitez toute flamme ou toute étincelle
 Accident nucléaire	Abritez-vous dans un bâtiment clos Fermez les fenêtres, portes et aérations Arrêtez la ventilation
 Accident transport de matières dangereuses	Évitez le périmètre Si vous ne le pouvez pas, abritez-vous dans un bâtiment clos à proximité immédiate afin de limiter l'exposition au danger Fermez les fenêtres, portes, aérations Arrêtez la ventilation
 Avalanche	Évitez le périmètre Éloignez-vous des fonds de vallée
 Éruption volcanique	Abritez-vous dans un bâtiment clos Fermez et consolidez portes, fenêtres et volets Respirez à travers un masque ou un linge humide si l'air est trop chargé en gaz ou en cendres
 Feu de forêt	Quittez le massif forestier immédiatement ou abritez-vous dans un bâtiment en dur Évitez de quitter votre voiture. Si vous êtes surpris par un front de flamme, arrêtez-vous dans une zone dégagée Vous êtes davantage en sécurité dans un immeuble, n'évacuez que sur ordre des autorités
 Inondation	Éloignez-vous des fonds de vallée et des cours d'eau Réfugiez-vous le plus haut possible À la maison, coupez eau, gaz, électricité Reportez ou annulez vos déplacements
 Mouvement de terrain	Évitez le secteur Éloignez-vous des fonds de vallée
 Rupture de barrage	Évitez le périmètre Éloignez-vous des fonds de vallée
 Séisme	Sortez des bâtiments endommagés Éloignez-vous de tout ce qui peut s'effondrer Utilisez uniquement les escaliers
 Tempête/ Cyclone	Abritez-vous dans un bâtiment, en dur de préférence Évitez de rester sous un arbre Fermez les portes, fenêtres et volets Évitez de sortir durant l'œil du cyclone.

Respectez les consignes des autorités diffusées à la radio, la télévision, sur les médias sociaux et les sites institutionnels. Restez en lieu sûr jusqu'à ce que les autorités déclarent la fin de l'alerte.



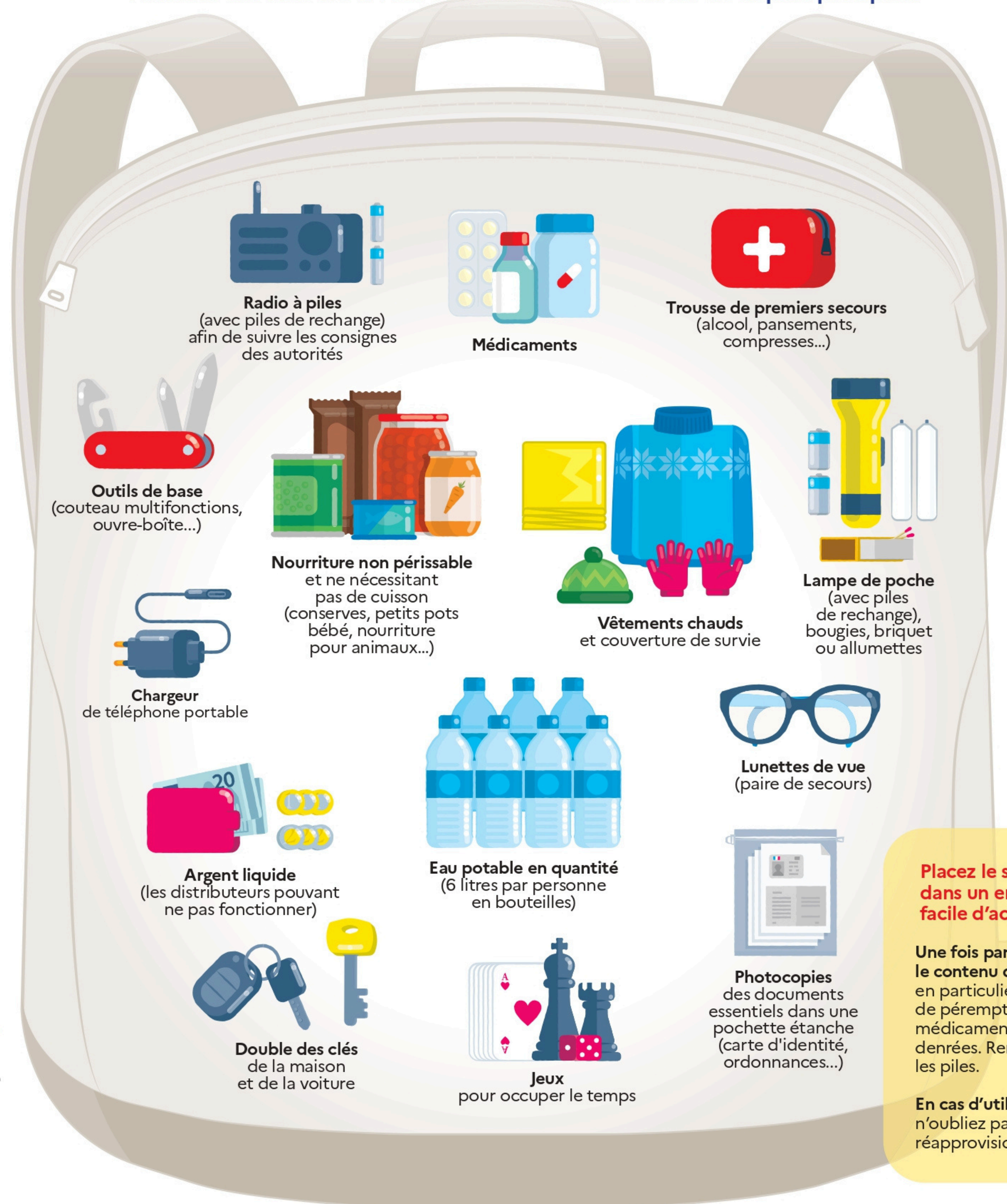
RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Votre kit d'urgence



Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, **les premières 72 heures** sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



Placez le sac dans un endroit facile d'accès !

Une fois par an, vérifiez le contenu de votre kit, en particulier la date de péremption des médicaments et des denrées. Remplacez les piles.

En cas d'utilisation, n'oubliez pas de le réapprovisionner !